

Le cas du Dr Fulconis

Les difficultés d'un village au milieu du XIX^e siècle. Saint-Martin-Vésubie, 1939-1949

Éric GILI

Professeur d'Histoire Géographie au Collège de la Vésubie
Chercheur associé au CMMC (Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine) EA 1193

Préambule

Cet article fait suite aux événements contemporains qui se sont déroulés à Saint-Martin-Vésubie depuis une vingtaine d'années et qui ont ranimé la « Mémoire de la Guerre ». Ce retour mémoriel prend sa source à partir des commémorations qui ont rappelé le dramatique épisode désormais appelé « l'Exode 'biblique' des Juifs de Saint-Martin ». Sujets polémiques, créateur de tensions multiples, il m'a semblé important de tenter une approche qui puisse aller au-delà de la simple évocation qui a pu être présentée lors des différentes cérémonies, et dont le conseil municipal du 16 septembre 2016 représente en quelque sorte l'acmé. Les échos d'une réalité inévitablement déformée par le temps et la transmission mémorielle de cette période me semblent avoir engendré d'importantes distorsions dans le déroulement et la compréhension des faits. Les multiples enjeux auxquels nous avons pu participer, comme acteurs ou seulement témoins, m'ont incité à proposer de retrouver la démarche de l'Historien comme source explicative et prospective en cherchant « à mettre à distance la charge mémorielle de l'événement »¹.

En premier lieu, celle-ci nécessite une re-contextualisation, qui peut espérer apporter un apaisement mémoriel, et cela même pour une période qui connue d'aussi fortes tensions. Car il me semble que « la fonction de l'Histoire est d'être la médiatrice critique entre le passé et le présent »². La recherche appelle à une rigueur aussi importante que doit l'être la modestie de l'écrit. La collecte de l'information ne suffit pas. Elle demande une vérification constante et un croisement des sources afin d'approcher une vision globale, source de sens qui ont pu être inconnus des contemporains eux-mêmes.

Pour cela, il faut sans doute aller plus loin, et, dans un même temps, proposer d'inscrire l'événement local dans une dimension plus large. Celle-ci touche, pour l'exemple choisi, à l'universalité avec l'évocation de la Shoah. Il faut pour cela conserver à l'esprit que les acteurs, Saint-Martinois comme Juifs, ne connaissaient pas l'issue du drame qui se déroulait, pour ce qui intéresse l'histoire du village, à partir de septembre 1943. En une phrase, l'analyse du fait local peut être présentée comme inscrite dans l'Histoire dont il fait partie intégrante. C'est en cela que l'histoire des « Juifs de Saint-Martin » appelle à considérer celle d'un village durant la Guerre, en multipliant les axes d'investigations pour ne pas limiter cette période à cette seule évocation. Elle oblige à en retracer le portrait au travers d'un récit qui ne peut que « donner de la chère », que « retrouver les acteurs dans leurs multiples dimensions ». Pourtant, la plus juste et honnête présentation peu rester emprunte d'oublis, d'omissions, d'informations qui ne sont pas encore connues, et qui ne le seront peut-être jamais. C'est en cela que l'Histoire totale demeure un leurre. La difficulté reste dans ce cas, comme le soulignait déjà Paul Ricoeur, de présenter avec le recul nécessaire l'événement sans en être acteur.

Il est alors nécessaire de « redonner à la mémoire sa puissance signifiante pour montrer que le passé est sans cesse retravaillé par les questions du présent ». Les actes du passés sont nécessairement requalifiés selon l'analyse présente. Mélissa S. Morin et Patrick Michel Noël³ insistent pour cette raison sur les enjeux de « la relation entre la représentation mémorielle et la représentation historique du passé ». Pour « dissiper tout risque de confusion entre l'histoire, entendue comme un savoir critique et contrôlable, et les reconstructions mémorielles qui entretiennent avec le passé une relation affective, militante ou manipulatrice »⁴, je vous propose de commencer à déconstruire cette période de l'histoire de Saint-Martin. Cette démarche me semble nécessaire afin de présenter progressivement différents aspects de cette époque, qui, adjoints, pourront former les éléments d'une compréhension plus large en proposant une histoire vue depuis Saint-Martin. Pour cela, attachons-nous dans un premier article à un personnage central de cette période, le maire du village, Louis FULCONIS, qui remplit de nombreux mandats entre 1919, date de sa première élection, et 1951, année de sa disparition.

¹ NOËL Patrick-Michel « Entre histoire de la mémoire et mémoire de l'histoire : esquisse de la réponse épistémologique des historiens au défi mémoriel en France », in *Conserveries mémorielles*, n° 9, 2001 *Les représentations du passé : entre mémoire et histoire*

² *idem*

³ MORIN Mélissa S. & NOËL Patrick-Michel (sous la dir.), *Conserveries mémorielles*. Revue transdisciplinaire, n° 9, 2011, « Les représentations du passé : entre mémoire et histoire »

⁴ CHARTIER Roger « Le passé au présent », in *Le Débat*, n° 122, 2002, pp. 4-11

Le cas du Docteur FULCONIS durant cette période éclaire en partie le jeu politique qui anime le village, lors des différentes mutations institutionnelles entre 1939 et 1945. Sous la III^e République puis avec l'instauration de l'État Français de Vichy durant lequel le village fut géré par une Délégation Spéciale⁵. Du Comité Local de Libération en 1944-1945, aux premières élections au suffrage universel de 1945, enfin, par le retour de Louis FULCONIS à la tête de la Commune en 1947. L'étude suivante propose de complexifier l'approche de la période⁶ afin de mettre au jour les mécanismes politiques des structures et des enjeux du pouvoir au village. Ces derniers permettront de recomposer les tensions qui sous-tendent leurs relations sociales. Elles rendent compte de l'évolution des positions des différents acteurs sous l'influence des événements. Enfin, il est possible d'espérer que cette démarche permette de préciser certains mécanismes de la composition mémorielle. Ils agitent encore de nos jours les relations sociales au village face à un événement jugé exogène (l'épisode des « Juifs de Saint-Martin »), alors même qu'il s'agit d'une partie de l'histoire personnelle du village.

Introduction

Le village de Saint-Martin se situe aux portes de l'Italie depuis l'Annexion de 1860. Alors que le Comté de Nice devenait français, une partie importante de son territoire communal se trouvait rattaché à l'Italie naissante⁷. La frontière, telle que nous la connaissons aujourd'hui, sur la ligne de crêtes, est alors installée à quelques kilomètres seulement du centre de l'agglomération, dans les valons du Boréon (env. 3 km) et de Fenestres (env. 4 km). De fait, ce dernier col (de Fenestres) et celui de Cerise, sont déjà en Italie, et ce, depuis 80 ans au début de la guerre.

Ces précisions géographiques et politiques prennent alors une importance insoupçonnées avec le déclenchement de la guerre. Avec le début des hostilités, la Haute Vésubie devient ligne de front. Pour les habitants, la tentative d'invasion italienne marque le véritable début de la guerre (« le coup de poignard dans le dos »)⁸. Après deux semaines de conflit, l'armée italienne entre en possession d'une « zone occupée » de 300 ha⁹, selon la dénomination que lui donnent les contemporains. Ce territoire correspond aux quelques centaines de mètres que les troupes de l'Italie fasciste ont pu conquérir avant la cessation des hostilités le 24 juin 1940¹⁰. Elle impliquait une présence militaire « ennemie » très proche du village. Inversement, l'armée française se retrouvait, à la suite des accords signés, dans un premier temps repoussée au-delà d'une zone démilitarisée de 60 km depuis l'ancienne frontière, puis démobilisée après les accords d'armistice. Une « ligne verte »¹¹, infranchissable et surveillée par les troupes italiennes, séparait le territoire resté français de cette zone occupée.

Un Maire aux avants postes

Pour sa part, la Commune, mise en état de vigilance dès l'ouverture des hostilités (septembre 1939), avait été évacuée en juin 1940. Son maire, Louis FULCONIS, en poste depuis 20 ans¹², réserviste, avait été mobilisé comme médecin lieutenant-colonel « au centre des éclopés de Nice »¹³. Atteint par la limite d'âge le 8 décembre 1939, il était rendu à la vie civile. Ce n'est pas le cas de Joseph GRINDA et de Charles MAÏSSA, conseillers municipaux, qui restent mobilisés.

Durant son absence, le Conseil Municipal gérait les affaires courantes depuis septembre 1939 sous la présidence du 1^{er} adjoint, Édouard GRAGLIA, retraité des Douanes. L'Assemblée communale a, durant cette courte période, bien peu de sujets à traiter.



⁵ cf. article « Saint-Martin en 1943 » dans cet ouvrage

⁶ En partant de l'article d' **OTTO Alain** « Les conséquences du tracé de la frontière franco-italienne sur la gestion de la commune de Saint-Martin-Vésubie de 1919 à 1941 », in *Patrimoines du Haut Pays*, n° 8, 2007, pp. 104-116, qui propose une analyse économique des déboires politiques du maire

⁷ *Idem*

⁸ **Collectif** « Corpus des interviews effectuées par l'équipe 'Mémoire orale' de l'AMONT », in *Patrimoines du Haut Pays*, n° 13-14, 2014, pp. 149-214

⁹ **PANICACCI J.-L.** *L'Occupation italienne. Sud-Est de la France, juin 1940-septembre 1943*, PUR, 2010

¹⁰ **PANICACCI J.-L.** *Les Alpes-Maritimes dans la guerre. 1939-1945*, De Borée, 2013

¹¹ **GILI É.** « Douaniers des Alpes-Maritimes face aux frontières du temps de guerre (1939-1945) », in *Frontières*, Colloque des Archives Départementales des Alpes-Maritimes, 2016, pp.

¹² Installé depuis le 9 décembre 1919, issu des élections du 30 novembre précédent

¹³ **ADAM** 86 W 42 Épuration Saint-Martin-Vésubie

Elle s'attache au renouvellement de la taxe annuelle sur les pâturages ; d'un délai accordé à l'exploitant forestier Louis RAIBAUT pour payer l'échéance d'une coupe de bois du Boréon qu'il n'a pu « rentrer en France » à la suite de « cas de force majeure » ; ou encore du versement du traitement « complet »¹⁴ au garde champêtre François TARDEGL, mobilisé depuis septembre, afin de subvenir aux besoins de son épouse... quelques cas encore comme l'hommage d'une gerbe de fleurs à l'occasion des funérailles du chanoine MATTEUDI, haute personnalité originaire du village ; ou la demande expresse faite à MM. AGACCIO et FALC de reconstruire ou de débayer les gravats accumulés par la chute de leur maison rue *Fenaïretto*, afin d'y aménager, la cas échéant, une petite place, pour ménager la « salubrité publique »¹⁵. Au total, le maire ne fut absent que d'une seule réunion du Conseil Municipal avant sa démobilisation.

De retour aux affaires, il reprend ses projets habituels, s'occupant, malgré les incertitudes du moment, de la gestion de la Régie municipale d'électricité, de créer un bureau de Poste dans les locaux de la mairie, ou encore de recevoir les travaux du Groupe scolaire enfin construit¹⁶. Tous ces projets ont fait l'objet de longues procédures administratives et économiques avant d'arriver à réalisation.

Car la vie, malgré l'état de guerre, reprend son rythme habituel, à quelques détails près. Le Conseil municipal se voit contraint de demander le soutien de Jean HENNERY, député Nice-Campagne, pour tenter d'apporter une solution aux problèmes récurrents touchant la gestion des terres communales devenues italiennes en 1861. Le problème n'est pas nouveau, puisqu'il met en tension le Conseil depuis l'Annexion. Ce 18 février 1940¹⁷, alors même que les tensions internationales s'exacerbent avec l'Italie voisine, le Conseil adresse une lettre aux Ministre des Affaires Étrangères et à celui de l'Agriculture pour leur demander d'intervenir afin « obtenir un *modus vivendi* permettant à nos agriculteurs ayant des campagnes en territoire italien de s'y rendre pour effectuer la rentrée de leurs récoltes ». Il espère ainsi obtenir des Italiens « l'autorisation à notre cheptel bovin et ovin d'aller pâturer comme toutes les années sur les terrains communaux et utiliser nos vacheries ». L'argumentaire avancé rappelle qu'il s'agit-là « pour nos agriculteurs d'une question vitale ».

Comme le rappelle Alain Otho, le Conseil se plaint également de n'avoir pu obtenir de nouvelles coupes forestières qui auraient été propres à restaurer l'état défectueux des finances communales. Conséquence de pratiques politiques et administratives inadaptées, jugées « légères », la mauvaise gestion et le manque d'anticipation du maire accroît les difficultés de la Commune, alors que le pays est en plein marasme économique. Comme le rappellent Dominique Borne et Henri Dubief¹⁸, « la crise agricole est générale en 1935 », touchant principalement les petits entrepreneurs. « De 1929 à 1935, les revenus agricoles chutent de 32 % en valeur réelle »¹⁹. La filière bois n'échappe pas à la crise, encore aggravée par les difficultés conjoncturelles locales. Le contexte électoral n'est pas négligé par les édiles locaux et régionaux « surtout pour les Radicaux »²⁰, dans une France encore essentiellement rurale en ce milieu des années 1930.

Mais il ne s'agit pas seulement de cela.

Les demandes réitérées de la Commune ne sont pas le simple fruit de la conjoncture économique. Elles procèdent des risques qui deviennent plus concrets encore de voir les habitants de la commune privés de ressources encore plus essentielles en temps de guerre et de pénuries. Mais elles sont également le reflet, comme a pu le démontrer Alain Otho, de crispations du Conseil Municipal et de son maire face aux effets récurrents du déficit communal. La prise de conscience des conséquences politiques qu'ils pouvaient engendrer est le résultat de la tension politique à laquelle est soumis son maire. Il pressent visiblement devoir rendre des comptes à ce sujet, sans bien sûr envisager ni la Défaite, ni même un improbable Régime de Vichy à cette date.

La guerre redevient d'ailleurs d'actualité pour le village. Mercredi 5 juin 1940²¹, le Conseil municipal de Saint-Martin vote une dernière délibération avant le début des hostilités que l'on pressent éminent. Cette délibération concerne l'Évacuation. Le Maire, « en présence de la gravité des circonstances », présente au Conseil ses démarches, réitérées « à plusieurs reprises » pour connaître les directives de la Préfecture afin de mettre à l'abri la population du village. Celle-ci lui a jusqu'alors ordonné « de ne pas quitter la commune ». Mais, prévoyant le

¹⁴ ADAM, SEd3, délibération municipale du 26 novembre 1939

¹⁵ Aujourd'hui placette de la *Fenaïretto*

¹⁶ voir l'origine du projet dans GILI É « Le Maire de la (Grande) Guerre. Le Docteur Joseph Cagnoli, comte de Sainte-Agnès, maire de Saint-Martin-Vésubie (mai 1908-décembre 1919) », in *Patrimoines du Haut Pays*, n° 15, 2015, pp. 297-390

¹⁷ ADAM, SEd3, délibération municipale du 18 février 1940

¹⁸ BORNE Dominique et DUBIEF Henri *La crise des années 30 (1929-1938)*, Point Histoire, 1976

¹⁹ ASSELAIN Jean-Charles *Histoire économique de la France du XVIIIe s. à nos jours. Depuis 1918*, Point Histoire, éd. 2011

²⁰ BORNE Dominique et DUBIEF Henri *Op. Cit.*

²¹ ADAM, SEd3, délibération municipale du 5 juin 1940

pire, il informe son Conseil que « Saint-Martin devra se replier sur une première étape : Lantosque », puis y attendre « l'ordre préfectoral »²²...

Mais l'expérience de l'édile prévaut sur la réglementation administrative et le maire préfère préparer une évacuation « brusquée » qu'il juge éminente. Il demande que la « population devra déposer leurs ballots étiquetés sous les arcades de la mairie et se tenir prête à embarquer [à la moindre alerte] », avec 2 jours de vivres ; que les animaux soient réunis « vers Nantelle et Saint-Bernard », partie aval de la commune ; il prévoit même que l'hôpital fasse l'objet d'une attention toute particulière en désignant des responsables de « l'évacuation des vieillards et des malades » ; Enfin, qu'un « service de transport sera assuré » grâce à la réquisition des « automobiles, chariots, voitures hippomobiles et animaux [de bât...] rassemblés sur la place Félix Faure et les Allées de Verdun ».

De fait, l'ordre d'évacuation est donné le lundi suivant, à la suite de la déclaration de guerre de Mussolini du 10 juin 1940. Elle s'effectua en fin de journée, en dépit du beau plan prévu par le maire quelques jours auparavant. Jean-Louis Panicacci rappelle que quand l'ordre fut effectif, les villageois rejoignirent Lantosque à pied. Ce que confirment d'ailleurs les témoignages recueillis, précisant parfois que les parents²³ « avaient prévu », sans doute à la suite du Conseil municipal de la semaine précédente. Les villageois transportaient les effets familiaux sur les charrettes... accompagnés des vaches de la famille.

Les Saint-Martinois furent regroupés à Grasse le temps des hostilités. Ce ne fut qu'un temps, le maire revenant « avec douze sauvegardes » dès le 30 juin dans le village afin de préparer le retour de la population. Elle fut effective à partir du 5 juillet, par le quatrième convoi menant 250 habitants jusqu'au pont du *Spalhart*, avant qu'ils ne regagnent le village à pied²⁴.

Si la situation nationale avait changée, localement, la vie reprenait son cours. Dès le 27 juillet 1940 avait lieu le premier conseil municipal après le retour des évacués²⁵. Décision était prise de voter un crédit d'urgence de 2 000 fcs pour « contribuer... au soulagement des infortunes les plus urgentes » des villageois.

Le Maire, comme premier acte dans une France déboussolée, annonçait aussi la disparition de la première victime de guerre, Joseph BLANCHI²⁶, espérant « que notre concitoyen sera rendu à sa famille », comme peu l'avaient été de la Grande Guerre.



Plaque mémorielle déposée dans le Monument aux Morts du cimetière de Saint-Martin-Vésubie

²² On se souvient que la hiérarchie des Douanes n'agissait pas autrement en ordonnant à ses subordonnés de « donner l'exemple le plus marquant de la confiance, du sang-froid et du calme... dans l'exécution de leurs services divers, et dans leurs relations avec le public et surtout avec les Italiens, de courtoisie entière et d'amabilité » ADAM 0284W 0021 du 9 septembre 1939

²³ in *Patrimoines du Haut Pays*, n° 13-14, 2014, « Mémoires des guerres du XXe siècle », témoignages, pp 247-354. Les témoins étaient adolescents à l'époque des faits.

²⁴ PANICACCI J.-L. *Les Alpes-Maritimes dans la guerre. 1939-1945*, De Borée, 2013

²⁵ ADAM, SED3, délibération municipale du 27 juillet 1940

²⁶ « Mort pour la France » tué le 7 juin 1940 à Lassigny (Oise), soldat au 94^e Régiment d'Artillerie de Montagne (n° 1063 du bureau de recrutement de Nice, ° 16 décembre 1903 à Saint-Martin, fils de Lazare Louis et MARIO Antoinette Baptistine, époux d'Anna Baptistine CIAIS (transcription sur les registres d'État-Civil de Saint-Martin le 16 septembre 1942).

Deux jours plus tard était tué à Rouen Jacques Jean Baptiste Victor BARRAJA, ° le 14 janvier 1918, à Saint-Martin, fils d'Alexandre et AIRAUDI Thérèse, soldat infirmier de 2^e classe à la 15^e section, classe 1938, matricule 1820.

S'ensuivait de vifs remerciements du Maire et de son Conseil à la ville de Grasse, à sa population et à son maire pour « l'accueil si fraternellement dévoué » des familles déplacées durant ce long mois de l'évacuation. Lors du même Conseil, FULCONIS donnait également lecture d'une lettre de son collègue de Grasse, M. CAREMIL, qui l'informait qu'un reliquat de 5 000 frcs avait été alloué au profit des familles nécessiteuses de Saint-Martin par sa commune. Il s'empressait de les verser à leur bénéficiaire, rajoutant à la solidarité exprimée par les populations non touchées par l'évacuation. C'est également le maire qui se chargea, le mois suivant, de « dresser la liste des personnes ou familles les plus nécessiteuses du pays », avant qu'elle ne soit soumise à l'approbation du Conseil pour affectation des sommes collectées à cet effet.

Remerciements qui allaient aussi à la Commission de repliement et de récupération du bétail, « sous la direction dévouée de Jean AIRAUDI », deuxième adjoint, qui « s'est dépensé sans compter » pour permettre la restitution – malheureusement incomplète, la mémoire orale en a conservé les traces – des animaux à leurs propriétaires. Le Conseil votait d'ailleurs un crédit particulier de 2 000 frcs pour rembourser les frais engagés pour cette occasion. Puis remerciements, mais aussi encouragements étaient adressés aux Ponts & Chaussées « pour l'activité qu'ils déploient dans la réfection de notre réseau routier » reliant Saint-Martin à Roquebillière et à Valdeblore, en particulier pour les ponts endommagés comme celui du Spalhart sous le quartier de Berthemont-les-Bains.

Puis, le Maire, au nom du Conseil Municipal se faisait « le fidèle interprète de la population toute entière », réitérant « son attachement indéfectible à la Mère Patrie » en réaffirmant « sa foi inébranlable dans les destinées de notre France qui a écrit tant de pages glorieuses dans son Histoire ». Il rendait hommage aux « nobles soldats, qui, contre un ennemi supérieur en nombre et fortement préparé, luttèrent héroïquement ». Avant de « s'incliner devant ceux qui, dignes héritiers des vertus de leurs aînés, ont été immolés sur l'Autel Sacré de la Patrie », et « devant la douleur des parents ». Il s'inscrivait en cela dans la longue tradition des édiles patriotes, après avoir œuvré fermement et consciencieusement à la protection de ses administrés.

Enfin, en adressant une motion toute particulière au Maréchal Pétain, chef de l'État (CM), le maire faisait écho aux nombreuses déclarations publiques, tant de la part des responsables politiques, de la presse, et même de l'évêque de Nice, Mgr REYMOND, qui se plaçaient alors, sans autre choix possible, sous la figure tutélaire du vainqueur de Verdun.

« À M. le Maréchal Pétain, citoyen d'adoption de notre Département (*), qui, par les éminents services qu'il a rendu à notre pays, est une des plus pures gloires de notre France, le Conseil Municipal de Saint-Martin adresse l'hommage respectueux de sa reconnaissance pour avoir dans les heures tragiques que nous traversons, assumé la lourde tâche du Pouvoir.

Il l'assure de son entière confiance pour le relèvement de la France qui, loin de mourir, continuera à jouer dans le monde le grand rôle de civilisation qu'elle a joué dans tous les temps.

Saint-Martin se souviendra toujours que c'est grâce à ce grand soldat qu'a été levé le *veto* qui frappait la route de la Vésubie-Tinée, et a ainsi permis la construction du chemin 31 qui, en reliant les deux vallées, rend un service inestimable à nos populations (**).

Comme il a été victorieux de nos ennemis, le Maréchal Pétain sera victorieux de toutes les difficultés présentes et la France vivra »²⁷.

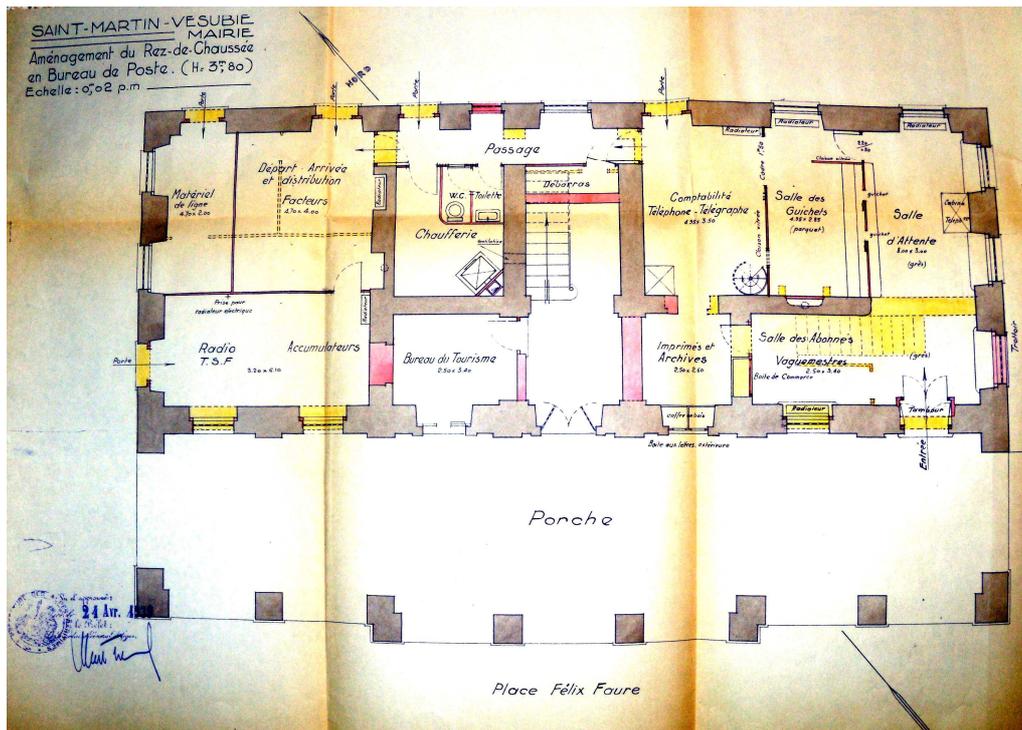
Acte de patriotisme et d'allégeance, la délibération de Saint-Martin exprimait le désarroi commun mais aussi de véritables inquiétudes face aux vellétés italiennes qui occupaient la plus grande partie du territoire communal. On notera toutefois que la figure protectrice du Maréchal désormais chef de l'État s'appuie sur les poncifs développés par la III^e République de la place et du rôle de la France dans le monde. Mais aussi sur l'ancrage local du Maréchal, qui possède une villa à Villeneuve-Loubet (*) et est à l'origine de la route intervallée (**), dont la construction fut longtemps interdite par l'autorité militaire qui y voyait une voix d'invasion.

En fin politique, Louis FULCONIS se tenait informé des profonds changements qui agitaient le monde politique français à la suite de la Défaite. Il va jusqu'à exhorter son Conseil, dans un « vibrant appel [qui] invite la Nation entière à s'unir dans un geste de solidarité sociale pour venir en aide aux prisonniers... »²⁸, affirmant que « tout bon Français doit se rallier et répondre à l'appel du Grand Chef », et incite ses concitoyens à verser leur écot pour cette œuvre nationale.

Débutait alors de nouvelles difficultés. Il s'agit de remettre le village en état, à commencer par la toute nouvelle Poste qui venait de subir d'importants dégâts à la suite de son dynamitage par la section de destruction du Génie, « dans l'intérêt de la Défense Nationale ». Cet acte aussi « gravement détérioré l'appartement du Receveur ». Le Maire demandait à l'État la prise en charge de ces nouveaux frais, et vue l'urgence, espérait l'autorisation d'entreprendre ces réparations en attendant le retour de la Légimité, le Receveur n'ayant « aucune garantie des fonds dont il a la charge ».

²⁷ ADAM, SEd3, délibération municipale du 27 juillet 1940

²⁸ ADAM, SEd3, délibération municipale du 4 octobre 1940



Plan du projet d'installation de la Poste au rez-de-chaussée du bâtiment de la Mairie
AMSMV

Il convenait aussi de prévoir l'arrivée de l'hiver, la saison étant déjà bien avancée. La Municipalité demande alors l'autorisation de faire procéder à une coupe affouagère, car, dit-elle, « le charbon fera très certainement défaut ». Il faudra sans doute alimenter les 474 feux de la commune pour lesquels « il faut prévoir environ 8 stères de bois à brûler par feu, soit 3 792 stères », auxquels il faut ajouter ceux nécessaires au chauffage du groupe scolaire (96 stères), de l'hôpital (260 stères), de l'église et de la mairie (80 stères), des deux boulangers et du four communal (1 000 stères supplémentaires), soit un total de 5 228 stères. Pour financer ces travaux de coupes et les taxes afférentes, le Conseil imposait une redevance de 15 frcs par feu qui « sera payée par les bénéficiaires ». Elle désignait les entrepreneurs forestiers responsables du travail, MM. Valérien DOBIS, Louis VEGLIO et Charles ASTRI.

De fait, les difficultés s'accumulaient pour la Municipalité. C'est ce qu'elle dénonce, dès le 26 août 1940²⁹, à l'occasion du vote du budget additionnel 1939. Le Maire se plaint alors amèrement d'une accumulation inédite de contraintes imposées par la situation géopolitique à la commune de Saint-Martin. Il affirme que les finances de la commune se trouvent dans les plus grandes difficultés parce que celle-ci se trouve « privée de ses ressources principales », alors même que les dépenses avaient été inscrites au budget. Il lui est donc impossible de les faire recouvrer, et s'en ouvre au Préfet. Il est vrai que certaines relevaient directement de sa gestion, comme les dépassements des devis « des travaux déjà effectués ». Par contre, d'autres provenaient de l'impossibilité d'utiliser le territoire communal sous domination italienne³⁰. Il s'agit principalement des forêts, alors même que les coupes déjà effectuées ne pouvaient être vendues, car « les autorités militaires interdisent de transit ». Mais aussi des pâturages sur lesquels les troupeaux communaux ne pouvaient plus pâturer. Ou encore, sur un autre plan, de la très forte imposition de l'État transalpin, « alors qu'elle [la commune] ne peut utiliser les terrains imposés ». Toutes ces ressources irréalisées et ces dépenses obligatoires ne sont certes pas d'une même importance pour la commune. D'autres parts, les travaux réalisés dans les années précédentes à la guerre grevaient les finances communales d'un poids inimaginable. FULCONIS semblait désormais aux abois. L'ensemble de ces contraintes allaient effectivement peser de manière inattendue sur le devenir de la Commune.

La fin de la Municipalité FULCONIS

Toutes ces déclarations se révélèrent au final vaines. La Municipalité de Saint-Martin, et tout particulièrement son maire, comptaient parmi les victimes de l'épuration du milieu politique ordonnée par le nouveau pouvoir. Le cas n'est pas unique, puisque ses voisins de Roquebillière ou de Valdeblore subissaient le même sort. Le Docteur FULCONIS payait aussi, sans aucun doute, sa situation toute particulière sur « l'ultime frontière ».

²⁹ ADAM, SED3, délibération municipale du 26 août 1940

³⁰ OTTO Alain *Op. Cit.*

L'État Français, quand il le pouvait, profitait de la situation pour reprendre en main les communes de la Haute Vésubie.

La reprise en main

C'est tout d'abord le 1^{er} adjoint, Édouard GRAGLIA, qui est suspendu « de toutes ses fonctions... pour s'être rendu indésirable dans les fonctions qu'il occupe »³¹. Il avait, selon le Préfet, quitté la Commune au moment de l'invasion italienne « sans se soucier de l'intérêt de celle-ci »³². L'arrêté ministériel confirme cette révocation le 16 janvier suivant³³.

Cette stratégie de contournement annonçait une attaque bien plus directe contre la Municipalité et son premier magistrat. Il en va désormais de sa suppression. Les manœuvres en cours ne passent pourtant pas inaperçues, et le maire tente de réagir en s'ouvrant auprès du Préfet du « bruit d'une sanction sur le point d'être prise »³⁴ contre lui. Dans les jours qui suivent, réunissant son Conseil pour l'occasion, une vaste explication a lieu, exposant par le menu la situation de la commune³⁵. L'argumentaire semble cohérent, exposant tout d'abord les nécessités de la gestion quotidienne. La commune se doit d'assurer à ses administrés les bienfaits de la modernité : adduction d'eau potable, assainissement, jusqu'aux bains-douches créés dans l'ancienne chapelle Saint-Jean. Viennent ensuite les travaux de développement agricole, le maire n'oubliant pas que Saint-Martin conserve une économie rurale. Le positionnement lui permet aussi d'utiliser les nouvelles sensibilités exprimées par les tenants de la Révolution Nationale. Une attention toute particulière est portée à l'élevage, rappelant les nécessaires réparations des vacheries. Il n'oubliait pas de rappeler ses investissements pour l'avenir avec la mise en place de la laiterie (1933) qui collectait les productions locales pour les commercialiser sur le littoral. Développant *crecendo* ses arguments, le maire expose ensuite les importantes réalisations d'infrastructures vicinales, en égrenant les créations du chemin du Berthemont, de Sainte-Marthe, du « tournant Maïssa », du Boréon, de la Madone, toutes qualifiées « d'indispensables » à la fois pour le développement agricole et touristique.

Le maire souligne ensuite le poids de l'exploitation d'électricité, en insistant de manière univoque sur les améliorations apportées à l'usine et à son réseau : barrage pour l'usine, canalisation béton et fonte, réfections du réseau de distribution jusqu'à la haute tension, achat et installation d'un groupe électrogène... en oubliant peut-être quelques « détails » que les agents du Préfet, pour leur part, n'omettront pas dans leurs différents rapports.

Dans le même ordre d'idée, la délibération justificative prise par le Conseil fait relativement peu de cas des grands travaux, ne citant qu'incidemment la nécessité de créer un groupe scolaire « dont la réalisation s'avérait urgente par suite de la vétusté, de l'insalubrité et du peu de sécurité des enfants des écoles ».

Plus politique est avancée l'imposition aux communes des lois sociales après les élections de 1936. Le maire en dénonce, non sans arrières pensées, les effets pervers pour les finances communales, accroissant de manière sensible et imprévue les budgets initiaux. Vient ensuite le poids de la guerre, événement redouté, qui causa à la commune des pertes importantes, comme celle du bureau des Postes qui venait seulement d'être livré. Le poids de la guerre qui se retrouvait également dans les pertes occasionnées par la présence des troupes, et qui provoqua immédiatement l'abandon de la station par les touristes.

Le ton change ensuite, délaissant l'inventaire des pertes pour faire état des problèmes de ressources. Les ressources financières tirées des coupes de bois, qui auraient du être réalisées en territoire placé sous autorité italienne, jugées comme unique point d'équilibre du budget communal, ne sont pas rentrées depuis des années. Un savant calcul estime même que les pertes s'élèvent à 4 millions ½ de francs, somme considérable pour la commune, qui aurait, sans aucun doute, permis de restaurer les finances publiques. Et de rappeler que le maire en avait fait la prévision, en demandant dès 1938 la réalisation de coupes par anticipation pour les 5 ans à venir.

Cette situation, ne pouvait, selon lui, que mener à un endettement régulier. FULCONIS n'hésite pas, optant pour une posture provocatrice, à solliciter en cette occasion une nouvelle fois l'aide financière de l'État. Celui-là même qui lui reproche son incurie financière !

C'est pourtant le Préfet en personne qui mène l'offensive. Il faut sans doute dater de la fin d'année 1940 ou au début de 1941³⁶ un rapport qui lui est adressé, concernant la mairie et la gestion communale de Saint-Martin. Le document, à charge, ni daté, ni signé, fait état de la situation de la commune. Il met en perspective ces difficultés avec la personnalité « controversée » du maire, si l'on en croit l'auteur. Dès les premières lignes, celui-ci est accusé de « s'être maintenu [au pouvoir] avec beaucoup de dextérité à travers les remous politiques, avec l'espoir d'accéder au Parlement »³⁷. Plus directement encore, FULCONIS est décrit comme l'un « de ces

³¹ ADAM, SEd3, délibération municipale du 26 novembre 1940

³² ADAM, 86 W 42 du 28 novembre 1940

³³ ADAM, 86 W 42 du 16 janvier 1941

³⁴ ADAM, 86 W 42 du 21 janvier 1941

³⁵ ADAM, SEd3, délibération municipale du 3 février 1941

³⁶ ADAM, 86 W 42 document s.a., s.d. (fin 1940 – début 1941 ?)

³⁷ *Idem*. À noter que Louis FULCONIS est aussi Conseiller Général avant guerre

nombreux politiciens qui ont leur grande part de responsabilité dans la préparation du désastre national ». L'accusation est violente, et perfide à la fois. Pour l'auteur du rapport, cause aggravante, il s'agit aussi d'un maire absentéiste, habitant Nice : il « ne monte qu'un jour par semaine à Saint-Martin, où il reste deux mois d'été ». Le sous-entendu est une nouvelle fois pervers, puisqu'il induit que le maire, omnipotent, profite de sa position pour mener à bien « sa » politique. Le portrait assez caricatural du « politicart de réseau » de la III^e République est encore renforcé par ce qui est considéré comme une accusation majeure sous le nouveau régime. FULCONIS est accusé « d'avoir des attaches avec la franc-maçonnerie », si l'on en croit les rumeurs dont porte foi le rapporteur. Elles doivent pourtant être étayées pour prendre corps. L'auteur trouve dans « ses votes et ses relations politiques [des éléments qui] permettent de le penser ». Péchés capitaux, l'auteur tente de semer le trouble en qualifiant FULCONIS de feindre « d'être libéral » et d'avoir « entretenu d'excellentes relations avec le clergé local jusqu'à peu de temps ». Au-delà de ces accusations directes, c'est le système même du pouvoir local qui est dénoncé par l'auteur du rapport. Selon lui, son influence tient principalement aux « nombreux services personnels rendus... au détriment des collectivités », à « son aide aux candidats aux pensions militaires », en faisant agir sa qualité de médecin et sa position au comité départemental d'attribution. C'est finalement une forme de détournement des biens communs qui permet à FULCONIS, selon lui, de se maintenir à la tête de la Municipalité durant plus de 20 ans. Les villageois sont d'ailleurs mis dans le même lot, « habitués à se servir le plus possible des revenus communaux ». Ce serait finalement une sorte de contrat (im)moral qui les lie au maire « empressé à les satisfaire pour accroître sa popularité » ! Notons que le rapport fait écho aux discours de la « Révolution Nationale » qui dénoncent à longueur d'articles la déliquescence républicaine. Il rappelle le dévoiement de la société aux mains d'une « clique » dont ferait partie le maire de Saint-Martin, « cause du déclin et de la défaite »³⁸. La violence du réquisitoire est certaine, et ne fait aucune concession aux Saint-Martinois ni à leur édile. Il se veut une réponse à la décadence nationale³⁹ que symbolise localement la Municipalité FULCONIS.

Mais ces aspects politiques, s'ils se révèlent – volontairement – dresser un portrait peu flatteur du maire et de ses pratiques, ne semblent pas suffire pour provoquer la révocation escomptée du premier magistrat de la Commune. C'est finalement sur le plan financier, celui de la gestion communale, que le maire est plus directement mis en cause. Son incurie présumée se veut être dénoncée par le détail des comptes communaux.

Le premier « scandale » est celui du Groupe Scolaire⁴⁰. La construction est jugée surdimensionnée par le rapporteur, disproportionnée pour une modeste commune de 1 500 habitants. Son coût s'élève à 1 700 000 frs, ce qui ne pouvait que grever les modestes finances communales au budget annuel moyen de 300 000 frs. De plus, il est équipé d'un « chauffage central nécessitant une consommation de charbon de 14 000 frs par an »⁴¹... Et de conclure que ces « difficultés financières ont entraîné de fréquentes interruptions de chauffage au cours de décembre », oubliant délibérément les raisons conjoncturelles des difficultés d'approvisionnement et les premières restrictions.

Le second argument remet en cause la création du nouveau bureau de Poste, qui n'aurait pas été complètement payé, amenant la commune à être « condamnée ... devant le Conseil de Préfecture » à une amende importante (106 000 frs).

La Commune, accusée d'être mauvaise payeuse, gérait aussi de manière totalement inadaptée la Régie Municipale d'Électricité. L'auteur du rapport semble vouloir mettre au jour un système « de corruption » quand il en présente la gestion comme une sorte de « caisse noire électorale ». Elle permettrait, selon lui, d'exonérer « beaucoup d'électeurs... de payer l'électricité », pratique considérée comme une forme de privilège. Au final, il est dit que son « passif dépasse 400 000 frs », somme qui comprendrait « des redevances annuelles impayées depuis 15 ans environ ».

Et d'appeler de ses vœux, pour restaurer à la fois les finances de la Commune et la morale politique, la mise en place d'une « Délégation de 5 membres énergiques, indépendants », destinée à remplacer la Municipalité actuelle. Cette proposition est corroborée par le rapport du Conseiller de Préfecture Lyonel HENRY du 16 juin 1941⁴². Rappelant la révocation du 1^{er} Adjoint, il confirme que, selon lui, le Conseil⁴³ « se borne à suivre le

³⁸ PESCHANSKI D. « Contrôler ou encadrer ? Information et propagande sous Vichy », in *Vingtième Siècle*, 1990, vol. 28, n° 1, pp. 65-76

³⁹ PAXTON R.O. *La France de Vichy, 1940-1944*, Seuil, 1974

⁴⁰ Le cas de Saint-Martin n'est pas isolé. D'autres communes se dotent, dans les années 1930, de « groupes scolaires » aux dimensions remarquables. C'est le cas de Belvédère, commune voisine, est remarquable (E 102/139) entre 1932-1936. Celui de Saint-Martin prend d'ailleurs exemple sur ce dernier ainsi que sur celui de Lantosque, qui est visité pour envisager de potentielles modifications (délibération du 23 février 1936).

⁴¹ Ce qui représente 0,8 % du prix de la construction pour le budget de fonctionnement chauffage, dépense que l'on peut juger relativement peu onéreuse, même s'il semble, dans l'esprit de l'auteur du rapport, qu'elle doit être mise en relation avec le chauffage bois... !

⁴² ADAM, 86 W 42 du 16 juin 1941

maire ». Plus incisif, il confirme qu'il « ne paraît comprendre aucune personnalité capable d'exercer une influence ou de discuter sérieusement les propositions ou les projets du Maire avec des chances de les faire modifier ». Puis fait état des appartenances politiques des conseillers, et n'y voit, « sauf un qui appartient au PPF, un autre affilié au SFIO et le troisième Communiste » que des « Radicaux ». Ou plus précisément, rajoute-t-il, des individus qui, comme le maire, « ne semble(nt) pas avoir d'opinions politiques très précises et sont disposés à afficher celles qui leur permettraient de conserver leurs fonctions ». Concluant qu'il convient « de ne retenir que la personnalité du Dr FULCONIS, véritable chef de la Commune ». On ne saurait mieux dire que la mise à pied envisagée ne désorganiserait pas plus la Commune, tant le poids du maire semble essentiel au fonctionnement de l'Administration municipale.

Bien évidemment, nous devons nous poser la question du crédit que l'on peut apporter à de telles assertions qui paraissent, même à un regard peu averti, totalement à charge dans le but avoué d'apporter des arguments à la révocation du Conseil et de son maire.

Informé de ces faits, le Préfet, sans doute à l'origine de cette « commande », cherche à en tirer les conséquences politiques. Le représentant départemental de l'État trouve dans la section saint-martinoise de la Légion Française des Combattants, dirigée par Charles MARTIN, l'allié sinon l'agent local qu'il lui fallait. Le Préfet le rencontre le 16 janvier⁴⁴, et reçoit, dès le lendemain⁴⁵, un rapport de la part de ce dernier pour lui proposer une liste de personnes susceptibles de former une Délégation Spéciale en remplacement de l'actuelle Municipalité. Ces documents, également à charge, sont complétés et renforcés par l'autorité d'un rapport, cette fois officiel et institutionnel, réalisé par le Commissaire divisionnaire de Police Spéciale MORABUTO⁴⁶, portant sur la gestion communale du maire.

Nous y retrouvons les récriminations précédentes à l'encontre du programme de Groupe scolaire réalisé « qui porte le nom de 'Groupe Scolaire Dr FULCONIS'⁴⁷, que l'on juge trop important pour le pays. On a prévu pour 300 élèves alors qu'il y a 160 enfants environ ». Double attaque, qui souligne la tendance mégalomane du premier magistrat, qui, non content d'avoir créé une école deux fois trop importante pour les besoins réels de sa commune, lui a donné son nom ! Contre l'avis du Préfet de l'époque, faut-il le rappeler. De plus, les travaux ayant été réceptionnés en janvier 1938, l'entreprise qui avait obtenu l'adjudication de ce chantier n'a toujours pas été payée en intégralité pour sa réalisation trois ans plus tard. Ce qui l'amena même à plaider sa cause devant le Conseil préfectoral, où elle obtenait la condamnation de la Commune. Ces déboirs financiers n'empêchaient pourtant pas cette même entreprise d'obtenir le marché de l'aménagement du bureau des Postes à l'intérieur du bâtiment de la mairie, en mai 1939. Elle devait « intenter devant le Conseil de Préfecture » le même type d'action... visant à se faire payer un nouveau et important reliquat.

Le Commissaire s'étonnait également que la Commune, ayant pourtant « réalisé des coupes de bois très importantes... » n'a pu couvrir ses dépenses. Assertion gratuite quand on connaît la réalité des « coupes réglées », le peu d'empressement compréhensible des investisseurs, et les multiples difficultés qui se présentaient aux exploitants forestiers pour les réaliser... Et d'insinuer que la pratique des marchés de gré à gré, la Commune y ayant pourtant été autorisée par la Préfecture, qui seraient à l'origine d'une utilisation différente de ces fonds pour entretenir le milieu économique local, et par ricochet, comprenons-le, l'électorat du maire.

La seconde incrimination majeure du rapport concerne la gestion de la Régie Municipale d'Électricité. Ce ne sont pas moins de 450 000 frs (20 % de plus que dans le rapport non signé !), que cette émanation communale doit à son fournisseur attitré, l'Enseigne Électrique du Littoral Méditerranéen, qui fournissait un courant d'appoint à la production locale insuffisante principalement lors de la saison estivale. Et de revenir sur la cause principale de cette impéritie, la volonté de maire de « maintenir sa popularité et sauvegarder ses intérêts électoraux ». Ainsi, « un grand nombre d'amis du maire ne payaient pas » leur consommation de courant, le Commissaire invitait, pour s'en convaincre, à vérifier l'état des versements chez le Percepteur au cours des

⁴³ Composition du Conseil au 18 février 1940, Dr FULCONIS Maire, Jean AIRAUDI Adjoint *Légionnaire*, Baptiste BAILE, Joseph BAILE *maçon*, André GIUGE *menuisier*, François FERRIER *cultivateur*, Charles MAÏSSA *cultivateur*, Louis AIRAUT *cultivateur*, Ludovic MARTIN, Valérien DOBIS *cultivateur Légionnaire*, Louis VEGLIO *commerçant Légionnaire*, André CÉDRE *cultivateur Légionnaire*, Édouard GRAGLIA 1^{er} Adjoint *retraité des Douanes SFIO*, Joseph GRINDA *commerçant PPF Légionnaire*, Marius MAÏSSA *cafetier Communiste*, Joseph AIRAUDI (décédé). Les qualifications en italique à connotation politique et sociale sont tirées du rapport du Commissaire Divisionnaire de Police Spéciale du 6 février 1941, ADAM, 86 W 42

⁴⁴ ADAM, 86 W 42 du 16 janvier 1941

⁴⁵ ADAM, 86 W 42 du 17 janvier 1941

⁴⁶ ADAM, 86 W 42 du 6 février 1941

⁴⁷ ADAM, 003E/, délibération du 27 février 1938. Le Préfet, dans ADAM, 30 498, rappelait pourtant à la Municipalité, le 21 mars suivant, « que la jurisprudence s'oppose à ce que le nom d'une personne soit donnée de son vivant à une rue, une place ou une école, cet hommage étant uniquement réservé pour honorer le nom d'une personne décédée »

dernières années. Et d'en faire de même pour les recouvrements jugés « insuffisants », qui créeraient ainsi « beaucoup de favorisés ». La conséquence des malversations présumées par le rapporteur fut, selon lui, la démission en bloc, effective, du Conseil de Régie. Cette action d'éclat, à portée symbolique, n'apporta pourtant pas de réelle solution. Et malgré les promesses du maire, une nouvelle fois non-tenues, les « non-payants deviennent de plus en plus nombreux ». Son action face au nouveau Conseil aurait alors consisté à rejeter les mesures salutaires d'augmentations tarifaires, d'assainissement des finances par le paiement effectif des usagers, jugées contraires à « ses fins politiques ». La tentative d'emprunt que la commune avait alors mené avait été rejetée par les banques niçoises, ne voulant pas s'engager « devant la situation financière de la Commune ». Ce qui offrait au Rapporteur un dernier argument.

Et de plaider une nouvelle fois, en conclusion, pour une « modification de la composition du Conseil municipal ». Le Commissaire se faisait, dit-il, l'interprète « de la population » qui « désirait plus d'équité dans la répartition des charges de la Commune et un souci plus grand des intérêts des contribuables ». Ultime insulte, FULCONIS était traité de « politicien » !

Le document, éminemment accusateur, ne fait finalement que reprendre et développer les premières mises en cause obtenues depuis Saint-Martin par notre auteur anonyme, dont le niveau d'information est en tout point remarquable. Il ne peut s'agir que d'une personne proche du milieu politique local, bénéficiant de relais à l'intérieur de la Municipalité. Ses objectifs politiques, en opposition avec ceux du maire, trouvaient dans la situation nouvelle le moyen de s'exprimer et de tenter d'abattre le système honnis.

Ce sont ces informations que le Préfet utilise dans son propre rapport adressé au Ministre de l'Intérieur⁴⁸ pour tenter d'obtenir la dissolution du Conseil Municipal et la déposition de son maire.



*L'ancien local des machines du tramway de la Vésubie repeint aux couleurs de la Légion Française des Combattants
Arborant les écussons de la Commune et de cet organisme, ainsi que la nouvelle devise de l'État Français
Fonds AMONT*

Le 3 février 1941, le maire tentait une dernière diversion en satisfaisant les demandes de la Légion locale. Il accédait à sa demande et lui facilitait la réalisation des « travaux qu'elle fait pour le bien du pays »⁴⁹. Pour cela, s'attribuant tout de même la paternité du projet en rappelant sa délibération du 18 septembre 1938, la Commune cédait à la Légion des terrains nécessaires à la réalisation d'un terrain de sport. Il abondait encore en mettant à sa disposition le local des machines de la gare (l'actuelle salle Jean Gabin), que la Légion se proposait de transformer pour y tenir ses réunions ainsi que des manifestations artistiques et sportives. L'action de cette

⁴⁸ ADAM, 86 W 42 du 26 février 1941

⁴⁹ ADAM, SEd3, délibération municipale du 3 février 1941

dernière s'inscrivait en tous points dans les préconisations faites par la direction départementale du mouvement⁵⁰.

Le piège se referme

Le coup venait trop tard, même s'il tentait d'amadouer un adversaire désormais avéré. Les ramifications du « complot » destiné à faire chuter la municipalité de Saint-Martin remontaient déjà au plus haut de l'État. C'est le Ministre de l'Intérieur lui-même, l'Amiral Darlan, qui invitait le Préfet des Alpes-Maritimes, le 8 février 1941⁵¹, à enquêter sur deux personnalités du village, le Receveur de la Régie, M. PELAT, et le secrétaire de Mairie, Oswald CAGNOLI, accusés d'avoir entretenu et diffusé une pétition en faveur du Dr FULCONIS.

Pour bien comprendre à quel point le piège se refermait, l'affaire, déclenchée ce jour, était relayée par le responsable de la Légion à Saint-Martin. Lui-même en référerait à son chef du sous-secteur de la Vésubie, le Dr PASSERON, maire de Lantosque⁵². Le Secrétaire général départemental de la Légion ordonnait au Dr PASSERON « de convoquer le légionnaire CAGNOLI »⁵³ et d'en obtenir un avis argumenté. Avant la fin mai⁵⁴, le maire de Lantosque rendait son rapport au Secrétaire départemental, concluant que CAGNOLI ne pouvait être accusé, ni lui ni les deux autres membres de la Légion incriminés (l'adjoint AIRAUDI et le conseiller municipal VEGLIO), de collusion avec l'ancien pouvoir, affirmant qu'il « avait agi sans intention de porter atteinte à la Légion, par amitié personnelle au Dr FULCONIS ».

Une indication émanant d'un Conseiller de Préfecture affirme même que le maire « demandait lui-même de la signer [la pétition] », ses administrés « souhaitant son départ mais craignant l'avenir, n'osant pas refuser d'y figurer, ne voulant pas se mettre mal avec le Maire »⁵⁵. Pire encore, « certains signataires n'appartiendrait pas à la Commune », comme la famille d'un douanier corse. Au final, selon ses détracteurs, la dite pétition se présentait entachée de nullité... Le rapport du Dr PASSERON rajoutait d'ailleurs aux allégations précédemment portées à l'encontre de FULCONIS – ce qui laisse d'ailleurs penser qu'elles puissent avoir les mêmes origines – payant « ses amitiés personnelles par les nombreux services personnels rendus dans le domaine de pensions de guerre, soins gratuits hospitaliers, assistances diverses, places diverses, et par sa situation de Maire qu'il s'est fait fort de conserver [passage souligné] a pu facilement obtenir de nombreuses signatures »... Même la position de FULCONIS, inscrit comme Légionnaire à Nice, le lui est reproché. Elle lui permettrait « de saper la section locale formée en dehors de son autorité habituelle et naturellement considérée par lui comme hostile à sa personne » ! Aucune avanie n'est désormais évitée au maire de Saint-Martin.

Il semblerait que FULCONIS se soit rendu à Vichy, le 17 ou le 18 avril 1941, pour aller plaider directement sa cause auprès du Ministre de l'Intérieur. Il portait avec lui, comme ultime argument, la pétition signée par une grande majorité des villageois, « rédigée selon une courte formule de reconnaissance pour les services rendus et de confiance pour l'avenir ».

Mais déjà les différentes structures environnantes cédaient. Après le Conseil de Régie déjà évoqué, c'était au tour du Conseil administratif de l'Hôpital, et surtout du bureau local de la Légion, de menacer de démissionner si le maire était maintenu dans ses fonctions.

L'estocade venait finalement d'un nouveau rapport, bien plus détaillé, daté du 26 juin 1941⁵⁶ et signé du Conseiller de Préfecture Lyonel HENRY. Le Préfet l'avait chargé, le mois précédent, de cette tâche. La personnalité du maire ne cessait d'inquiéter à cause de ses « amis politiques puissants ». C'est donc sous un autre angle d'attaque que la Préfecture cherche à le mettre en cause.

Il s'agissait désormais d'incriminer le maire pour sa mauvaise gestion, menant à la faillite financière sa commune. Cette procédure était réalisée dans le même objectif contre d'autres Municipalités jugées irréconciliables avec les principes de la Révolution Nationale, débouchant sur « des révocations ou des dissolutions comme à Grasse, Peymeinade, Roquefort-les-Pins, Cabris, Gréolières, Beaulieu-sur-Mer »⁵⁷.

Les sujets d'incrimination sont multiples : utilisation des finances communales à des fins détournées, non perception de la taxe de séjour, difficultés récurrentes de la Régie Municipale d'Électricité, travaux communaux somptuaires, délais inacceptables, voire non règlement des dettes et factures...

⁵⁰ PANICACCI Jean-Louis « Une section modèle ? La Légion des Alpes-Maritimes », in *Annales du Midi*, 2004, vo. 116, n° 245, pp. 91-110

⁵¹ ADAM, 86 W 42 du 8 février 1941

⁵² ADAM, 86 W 42 du 4 avril 1941

⁵³ ADAM, 86 W 42 du 16 avril 1941

⁵⁴ ADAM, 86 W 42 s.d., avant fin mai 1941

⁵⁵ ADAM, 86 W 42 du 26 juin 1941

⁵⁶ ADAM, 86 W 42 du 26 juin 1941

⁵⁷ PANICACCI Jean-Louis « La Légion... » *Op. Cit.*

La prudence de la démarche s'explique certainement par la difficulté d'incriminer le Dr FULCONIS pour ses amitiés maçonniques et politiques. Mais il faut aussi faire la part de l'émoi populaire que provoquait cette situation, les rapports de police au Préfet en témoignent, alors même que les thuriféraires du nouveau régime tentaient de faire croire le contraire. L'enquêteur le dit d'ailleurs sans détour, soulignant les difficultés qu'il a eu à obtenir les renseignements indispensables, face à « l'agitation provoquée par l'enquête du Commissaire Spécial, les plaintes multiples contre le maire, par les pétitions qui circulent ». C'est pourtant lui qui est considéré par l'enquêteur comme le « véritable chef de la Commune », personnalité dominante d'un Conseil dont « il est logique de faire abstraction », tant il est jugé sans poids, quand il faudra juger des responsabilités. L'inquiétude populaire est pourtant bien réelle, le rapport ne sait le taire, malgré ses efforts pour altérer la légitimité au maire.

Car c'est bien de lui dont il est question dans la première partie du rapport. Après avoir rappelé ses états de service lors de la Grande Guerre avec ses 4 citations, sa Légion d'Honneur obtenue en 1919⁵⁸, complétée par le grade d'Officier en 1925, son court rôle durant la Mobilisation, c'est de son activité professionnelle dont il est question. Il aurait utilisé ses positions administratives, comme membre du Tribunal des Pensions de Nice, du Conseil des Mutilés, pour faire obtenir des pensions jugées indues à certains « électeurs ou amis ». Il se serait même enrichi personnellement à partir de remboursements de « soins gratuits » par l'État non réalisés, en prescrivant « de façon habituelle de fortes quantités de médicaments ». L'enquêteur voit une preuve de cette corruption passive dans la réduction drastique de ses prescriptions (des 3/4) après un rappel à l'ordre qui lui aurait été adressé par le service aux Mutilés !

Bien évidemment, il faut voir dans ces allégations une part importante de calomnie, une volonté évidente de nuire à l'image du médecin respectable et respectée, même si la « clientèle privée de ce praticien est peu importante ». Le Conseiller préfectoral, sentant le hors sujet, cherche d'ailleurs à justifier de ces rapports en affirmant qu'il n'a retenu que les « accusations qui étaient assorties de témoignages probants ». Il affirme même qu'il n'en parlait que pour altérer le portrait moral du Dr FULCONIS.

Il va même jusqu'à produire deux exemples de « griefs... sans fondement » pour justifier de sa bonne foi et de l'impartialité proclamée de son enquête, « devant rester purement administrative ». Le premier concerne une affaire de répartition d'essence, le second de permis de circuler attribué par favoritisme à l'un des deux garagistes du village. Aussi anodines qu'elles puissent paraître, ces affaires démontrent à la fois la volonté de minimiser certaines incriminations afin de laisser cours aux plus importantes. Mais elles dévoilent aussi la présence d'un milieu très hostile au maire, prêt à soulever n'importe quelles aberrations, du moment qu'elles puissent nuire au pouvoir du maire. Les « coups bas » ne sont évidemment pas exclus de l'objectif rapport, en rappelant que le chemin de Sainte-Marthe que le maire a fait ouvrir tire son nom du « prénom de la fille décédée du Dr FULCONIS ». L'argument est pitoyable pour un important représentant de l'État.

Accusé de malversations financières

Il est tout d'abord reproché au maire un présumé « dédain absolu des deniers publics ». Il est accusé d'avoir accumulé le passif. Le Commissaire enquêteur appelle à un « examen minutieux de tous les comptes de la Trésorerie Générale », et invite les « créanciers à se faire connaître ». Les résultats de ces démarches mettent au jour des notes non-payées, parfois depuis plus de 10 ans, plus couramment depuis plusieurs années. Cette pratique touche même les dépenses les plus anodines, comme le prix d'une passerelle de bois ou celle des concerts de musique... Plus important sont les déboires concernant le prix de la chaudière de l'Hôpital. À ce sujet, le Commissaire se plaint que les arrêtés préfectoraux condamnant la Commune ne sont pas suivis d'effet.

⁵⁸ Le dossier de *Légion d'Honneur* fait référence à 3 citations acquises lors du premier conflit mondial.

Le 5 novembre 1915, cité à l'ordre de la Division « Dans les tranchées de Morturan le 31 octobre 1915 à 5 h 30 est allé en avant de notre première ligne à une quinzaine de mètres des tranchées allemandes chercher le cadavre d'un soldat français tué depuis plusieurs mois, a accompli cette mission avec succès malgré la fusillade dirigée sur lui, donnant ainsi l'exemple d'un beau courage et du plus grand sang froid ».

Le 1^{er} mai 1916, cité à l'ordre de la Division « Médecin aide-major d'un dévouement au dessus de tout éloge et d'un courage éprouvé, pendant les combats du 23 au 29 mars et du 7 au 13 avril 1916, s'est multiplié jour et nuit dans les soins aux blessés, allant lui-même sous un bombardement intense assurer leur enlèvement dans les premières ligne ». Il y reçoit le 29 mars 1916 une blessure à Avocourt, une plaie superficielle de la paume de la main droite par éclat d'obus.

Le 28 septembre 1916, cité à l'ordre du Régiment « Au cours de plusieurs bombardements violents, notamment le 23 septembre 1916, à l'ouvrage Regnault, s'est porté en première ligne pour contrôler le bon fonctionnement du Service de Santé et donner ses soins plus rapidement aux blessés »

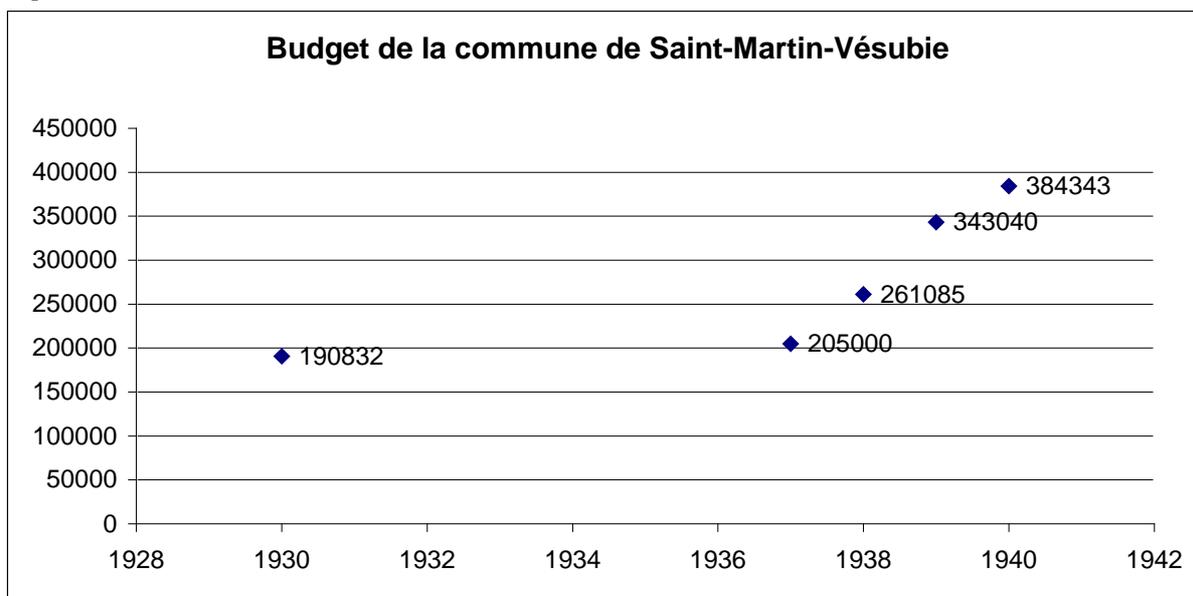
Croix de guerre 2 étoiles bronze 1 étoile argent. Inscrit au tableau spécial de la *Légion d'Honneur* pour le grade de Chevalier au 15 février 1919.

Car, de fait, la Commune est mauvaise payeuse. Et malgré les assertions du maire se défendant en rappelant la perte de ses ressources sylvestres, le Commissaire dénonce une pratique qui avait déjà cours dans la première décennie de son mandat, alors qu'elle « obtenait pour 1 800 000 frcs de coupes de bois ». Sollicitées pour apporter des données chiffrées, les Eaux & Forêts estiment alors que, concernant Saint-Martin, « les forêts en territoire italien représentent une valeur de 7 à 8 millions » ! Ce qui aurait pu laisser une marge importante à la Commune pour assurer à la fois ses dépenses et ses investissements... Mais a-t-elle seulement réellement pu bénéficier de ces ressources forestières ?

La démarche accusatrice de l'enquêteur cherche désormais à contrarier les arguments du maire qui, pour sa part, tente encore, en vain, de défendre son bilan.

Station touristique, la Commune de Saint-Martin devrait bénéficier de ressources exceptionnelles si on les compare à celles des autres villages. Une taxe de séjour importante (20 000 frcs), dont le prélèvement réel est jugé pourtant bien faible par rapport aux estimations de ce qu'elle devait produire : à raison d'1,25 frc par jour, pour une station dont les « 5 principaux hôtels représentent 250 chambres » pour une saison de juin à septembre, alors « que la commune logeait parfois plus de 5 000 estivants à la fois » selon les données collectées auprès du Secrétaire de Mairie. D'après l'enquêteur, sa perception « mécontente les électeurs ». De fait, son produit ne figurait dans le budget 1940 qu'à hauteur de 1 000 frcs. Et de suggérer que la Municipalité n'assurait pas le recouvrement de cette taxe afin de satisfaire les visées électoralistes du Maire. Elle se privait ainsi de moyens supplémentaires qui auraient pu permettre de traverser la difficile situation actuelle.

Plus généralement, s'attaquant aux ressources communales, l'enquêteur fait valoir à la fois l'inconséquence d'un budget qu'il juge dangereusement disproportionné en rapport à la population du village. Il met en cause une gestion hasardeuse sinon totalement amateur de la part du premier magistrat, incapable, selon lui, d'assurer l'équilibre financier de la Commune.



Pour accentuer encore les dysfonctionnements présentés, l'auteur du rapport propose une comparaison avec deux « communes de même importance », Puget-Théniers et Saint-Étienne de Tinée, pour lesquelles les budgets atteignent respectivement 118 000 et 150 300 frcs, contre environ 343 000 frcs pour 1939 et 384 000 l'année suivante ! La démonstration semble faite.

Bien évidemment, cette présentation paraît tellement partisane qu'elle en oublie sans doute volontairement de considérer les situations particulières liées aux différences d'activités économiques de ces communes. C'est en particulier la dimension touristique de Saint-Martin qui pourrait à la fois expliquer l'importance de la proposition budgétaire et les investissements qu'imposait la mise à niveau régulière de la Station climatique.

Le Maire était même dénoncé pour avoir volontairement mis en place une « politique de déficits ». La commune n'étant plus solvable, le rapporteur certifiait que les banques elles-mêmes refusaient désormais les prêts nécessaires pour couvrir ces déficits, après ceux de 1932 (pour assurer le l'équilibre du budget additionnel de 1931), puis de 1934 (rendu nécessaire pour équilibrer celui de 1933), assurant même qu'arrivé à échéance en 1940, il « n'avait pas été remboursé ». Au total, la commune était endettée à hauteur d'1 259 000 frcs (plus de 3 fois le budget de 1940), somme relevant de 7 emprunts : 1931 pour le chemin agricole de Berthemont, 1932 pour assurer l'équilibre budgétaire, la même année pour divers travaux, la construction du Groupe scolaire et l'acquisition des terrains de la gare en 1935, la liquidation des dettes en 1936, la création du bureau des Postes en 1939, un dernier en 1940 pour l'équilibre budgétaire de 1933...

Les tentatives réalisées par la Municipalité, sous la pression des autorités administratives et fiscales, de rétablir les finances en augmentant les « centimes additionnels », de créer « des taxes nouvelles », étaient elles aussi repoussées. Elles étaient jugées comme des solutions insupportables pour le contribuable. Le Trésor Public aurait été obligé d'accorder « des dégrèvements et les non-valeurs » aux contribuables les plus faibles...

De manière assez contradictoire, le même analyste expliquait que les « bâtiments communaux sont en mauvais état [et que] des réparations urgentes s'imposent à la Mairie, à l'Hospice ».

Ne faisant trêve d'aucun sujet, c'est la gestion de l'Hôpital, justement, qui était ensuite mise en cause. Celui-ci était géré, selon l'auteur, par « les mêmes procédés », donnant « les mêmes résultats ». Fort heureusement, la situation venait d'évoluer favorablement, alors que le Président de la Légion en prenait la direction, réduisant du coup les déficits... *L'a priori* laisse ici la place à l'invective partisane. Le Commissaire ne voit grâce que par le renouvellement des élites sociales et politiques favorisée par la « Révolution » en marche. Le Commissaire s'en fait sans vergogne le chantre et le promoteur.

Le bilan final de cette longue diatribe à charge ne peut pourtant que reconnaître le poids disproportionné des Grands Travaux réalisés par la Municipalité. Ce sont eux qui, selon l'agent de la Préfecture, ont plongé le budget communal dans le déficit abyssal dénoncé. Il ne peut pourtant faire l'économie de rappeler que ces investissements ont été « approuvés par la Préfecture », mettant en cause l'autorité de tutelle précédente (celle de la République) ; ou que les « lois sociales » mises en place par le Gouvernement du Front Populaire honnis ont de fait « modifié complètement l'économie des projets », aggravant de manière imprévue la situation financière de la Commune.

Alors même que le Conseiller préfectoral adressait son rapport, le maire tentait une nouvelle démarche auprès du Préfet RIBIÈRE. Arguant de la rumeur d'une « sanction » qui courrait déjà depuis près de 6 mois⁵⁹, il adressait un long mémoire justificatif⁶⁰ sensé le disculper des attaques portées contre lui.

Sa première défense est de dénoncer « l'Ancien Régime », entendons la République, durant lequel il « eu à lutter contre une opposition extrémiste »⁶¹... Faisant valoir ses distinctions patriotiques⁶², il s'engage plus résolument encore, « le cas échéant, à appliquer avec énergie les directives de la Révolution Nationale », faisant ensuite allégeance au Maréchal dans une formule rappelant son propre pouvoir sur la population « qui, dans sa grande majorité, est derrière [lui] ». Il a d'ailleurs « appris à [ses] concitoyens à admirer M. le Maréchal ». Comme preuve de sa fidélité, il rappelle même qu'en « 1922, [il avait] donner son nom glorieux à une des principales places de Saint-Martin ».

Cherchant à confirmer ses bonnes dispositions envers le nouveau pouvoir, le maire, aux abois, tente une dernière manœuvre afin de démontrer son dévouement au Chef de l'État. Il produit la délibération du Conseil Municipal du 27 juillet 1940, déjà rencontrée, prise comme il se doit à l'unanimité. Cas typique d'une recomposition décontextualisée, le texte adressé en son temps, celui de *l'Étrange Défaite*⁶³, en adhérant, comme l'immense majorité, au discours officiel, est réutilisé dans un tout autre objectif. Il donne foi au Maréchal en offrant à FULCONIS l'antériorité du dévouement qui lui est alors nécessaire pour justifier de son allégeance.

Une dernière délibération du Conseil que le Maire avait proposé le 4 octobre suivant montrait encore la volonté de soutenir la politique du Maréchal et son ardent sentiment de solidarité. Rappelant le « vibrant appel » du Chef de l'État, à « venir en aide aux prisonniers, à tous ceux qui souffrent et qui souffriront au cours de cet hiver », le Maire convoquait ses collègues pour qu'ils se « mettent à la disposition de cette grande œuvre ». Comment ne pas être plus explicite sur la volonté d'adhérer aux idées nouvelles et faire preuve d'un loyalisme actif.

La mise en place de la Délégation Spéciale

Rien n'y fit, les dernières manœuvres dilatoires du maire ne purent éviter l'issue redoutée et inscrite depuis plusieurs mois déjà à l'ordre de mission de la Préfecture des Alpes-Maritimes. La Municipalité était finalement dissoute. Les actes de l'Autorité supérieure s'enchaînèrent alors avec une rapidité et une brutalité surprenante pour le citoyen Saint-Martinois. Et ce n'est pas l'étonnement que l'on peu lire dans l'une des rares interceptions

⁵⁹ ADAM, 86 W 42 du 21 janvier 1941

⁶⁰ ADAM, 86 W 42 du 28 juin 1941

⁶¹ Sans plus de précision, peut-on penser qu'il s'agit là d'affrontements liés au Front Populaire, et peut-être plus assurément de l'émergence d'une pensée communiste en Vesubie, caractérisée par une participation active de certains militants aux Brigades Internationales ?

⁶² Médecin Lieutenant-Colonel de Réserve, Officier de la Légion d'Honneur à titre militaire, Croix de Guerre avec 4 citations

⁶³ BLOCH M. *L'étrange Défaite*, 1946

de courrier retenue dans le dossier préfectoral, se plaignant que « le village a été bouleversé par la révocation de son maire »⁶⁴ qui aurait pu en ralentir l'inexorable issue.

L'envoi du dossier destiné à étayer la proposition de dissolution, daté du 1^{er} juillet 1941⁶⁵, en témoigne : 7 rapports que nous avons parcouru, provenant de Charles MARTIN du 17 janvier ; du Commissaire divisionnaire de Police Spéciale du 6 février ; la lettre du Ministre Secrétaire d'État à l'Intérieur du 8 février ; le rapport du Dr PASSERON du 4 avril suivi d'un autre non daté ; celui du Préfet à l'Amiral de la Flotte du 26 avril ; un dernier non signé et non daté mais joint, démontrent à la fois l'acharnement, et la volonté de ne rien laisser au hasard, d'accumuler suffisamment de griefs pour faire tomber la Municipalité et de ne lui laisser aucune chance de repousser l'attaque.

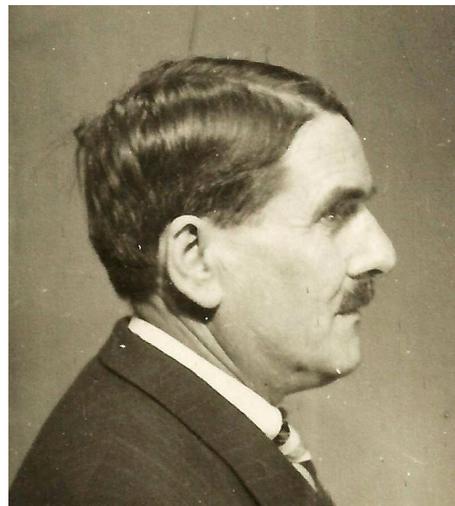
La machine se mettait en route. Le 15 juillet 1941, le Préfet demandait au Ministre de l'Intérieur la « suspension de la Municipalité ». Le 31, le Ministère enjoignait au Préfet « qu'il soit remédié au plus tôt aux errements » de la Municipalité. Le 9 août, le Secrétaire d'État à l'Intérieur Pierre PUCHEU, signait l'arrêté de révocation de Louis FULCONIS qui, « par sa méconnaissance des principes d'une saine gestion administrative, [a] gravement compromis la situation financière de la Commune ». Le lendemain, c'était le tour du Conseil Municipal.

Par les mêmes actes étaient instituée une Délégation Spéciale, « habilitée à prendre les mêmes décisions » que le dit Conseil. L'Ordonnance du Secrétaire d'État en nommait le Président⁶⁶, le Juge de Paix Louis BLANCHARD, ainsi que ses trois membres, Charles MARTIN, Paul ROCHE et Louis MELLONE. La nomination était notifiée par la Gendarmerie le 21 août. Le maire recevait, en main propre, la notification de sa révocation. Puis ce fut le tour des désormais anciens Conseillers Municipaux, le 25... L'affaire avait duré 9 mois.

Le 28 août 1941, le Dr FULCONIS protestait officiellement de sa révocation auprès du Préfet⁶⁷, « conscient d'avoir toujours fait mon devoir vis-à-vis du Gouvernement, et de n'avoir pendant tant d'années ménagé ni mon temps ni ma peine pour la population que je représentais ». Si le dépit se lisait dans la formule, c'est toute l'impuissance d'un édile pourtant certain de son implantation qui s'exprime dans ce court texte. En janvier 1943⁶⁸, il tente encore vainement de récupérer la pétition de soutien des habitants auprès du Ministre de l'Intérieur, qui se dit surpris d'une telle demande, prétextant que « le document dont il s'agit ne figure pas au dossier ».

La première tentative de retour du Docteur FULCONIS

Les archives concernant l'ancien maire se taisent durant de longs mois, jusqu'à la Libération. Du 16 août 1944, date de la reddition de la garnison allemande de Saint-Martin au 16 septembre suivant, le village connaît une période agitée, marquée par le pillage exécuté par les troupes allemandes, touché par les victimes des bombardements⁶⁹. À cette dernière date, le Comité Départemental de Libération entérine la liste officielle des membres du Comité Local⁷⁰, avec à sa tête Adrien FERRIER⁷¹, directeur d'école, installé officiellement en Mairie le 12 octobre⁷². Le mois suivant est consacré à régler les affaires courantes et surtout à mettre en place la nouvelle Municipalité et ses différentes commissions. Celle-ci se caractérise par l'apparition d'hommes nouveaux, issus des rangs de la Résistance, identifiés dans un premier temps par leur appartenance aux mouvements et aux syndicats (CGT, Union Paysanne, MUR, FUJP, FN...) puis de partis jusqu'alors minoritaires (SFIO et Parti Communiste), signant une profonde politisation de la vie locale. L'atmosphère reste tendue au village, ce qu'illustre une lettre de dénonciation conservée appelant à « s'occuper des gros »⁷³.



Adrien FERRIER (Don. J. LAUVERGNE)

⁶⁴ ADAM, 86 W 42 du 15 août 1941

⁶⁵ ADAM, 86 W 42 aux dates énoncées

⁶⁶ Publication au JO du 12 août 1941

⁶⁷ ADAM, 86 W 42 du 28 août 1941

⁶⁸ ADAM, 86 W 42 du 14 janvier 1943

⁶⁹ GILI Éric « Le pillage de Saint-Martin-Vésubie, 27-28 août 1944 », in *Pays Vésubien*, n° 6, 2005, pp. 47-56 et OTHO Alain « La libération de l'arrière-pays des Alpes-Maritimes par la Résistance », in *Patrimoine du Haut Pays*, n° 15, 2015, pp. 25-60

⁷⁰ ADAM, 86 W 42 du 16 août 1944

⁷¹ OTTO Alain « Été 1944, la Libération de la Vésubie », in *Patrimoines du Haut Pays*, n° 7, 2006, pp. 202-275

⁷² ADAM, Délibération du 12 octobre 1944

⁷³ ADAM, 86 W 42 lettre manuscrite de dénonciation, sd. sa.

C'est alors que Louis FULCONIS débute un lent retour aux affaires. Le 1^{er} octobre, il s'ouvre au Comité Départemental de Libération de son désir de reprendre ses fonctions après l'intermède Vichyste. L'affaire secoue rapidement le microcosme politique saint-martinois. Le Préfet se voit dans l'obligation d'intervenir et demande que lui soit adressé un rapport circonstancié et argumenté de la situation villageoise. Le 2 novembre⁷⁴ lui est remis le rapport de police des inspecteurs TORRIN et VIGNOL, faisant état des « forces en présence ». Les Commissaires rapportent en cette occasion que l'ancien maire et la grande majorité de ses conseillers, solidairement, « acceptent et demandent de reprendre leur place à la tête de la Commune ». Seuls deux refusent, l'un à la suite de ses déboires au moment de la Libération (Joseph GRINDA). L'autre pour être le frère du Président du Comité de Libération (François FERRIER). Et de rapporter que, de fait, « le CLL de SM n'accepte d'aucune façon le retour de la Municipalité FULCONIS à la tête de la Commune ». Il reprend pour cela les arguments qui avaient mené à la destitution de l'ancienne équipe, insistant sur sa mauvaise gestion des finances publiques. De plus, lui sont également reprochées « deux motions votées [NDL : les mêmes qui avaient servi à FULCONIS d'argument de fidélité ...] à l'adresse du Maréchal Pétain », et « l'impopularité » de certains Conseillers, notamment connus pour « collaboration et marché noir pendant l'Occupation », sans plus de précision. La stratégie du CLL est évidente quand il tente une dernière diversion en proposant « de prendre en son sein 4 Conseillers Municipaux » de l'ancienne Municipalité, cherchant à diviser l'opposition. Il insiste enfin pour s'adjoindre deux personnalités, unanimement appréciées, l'avocat Charles Félix INGIGLIARDI, et l'ancien Président de la Délégation Spéciale, Louis BLANCHARD, qui « jouit de l'estime de la population ». Ce dernier, précise le Comité, « a su, par sa politique de sagesse, ne point démeriter malgré sa nomination à son poste par le Gouvernement de Vichy », rendant ainsi un hommage appuyé à la probité du Juge. La manœuvre est habile, car le Juge ne peut, par sa fonction et selon la loi, être élu aux charges municipales. Mais l'acte suffit pour renforcer les liens avec les successeurs de FULCONIS à la tête de la Commune. Il souligne, par écho, les reproches qui sont adressés à ce dernier.

Les Commissaires enquêteurs ne sont d'ailleurs pas dupes, quand ils précisent que « malgré sa révocation [...], l'enquête en cours [...], l'ancienne Municipalité] jouit toujours d'une grande popularité à Saint-Martin ». Parlant de FULCONIS, ils soulignent les qualités d' « administrateur désintéressé autant que dévoué [...] qui a rendu quantité de services à sa population », outrepassant peut-être leurs rôles et fonctions alors même que l'enquête financière n'a pas encore présenté ses conclusions. Les Commissaires affirment même, de manière prémonitoire, qu'il « est sûr de retrouver [ses fonctions de maire] aux élections prochaines et risque d'évincer l'actuel Comité sans trop de peine ». Et, pour démontrer sa bonne conscience, ils affirment que le Docteur FULCONIS « aspire à se retirer de la politique et laisser la place à de plus jeunes éléments », avant de lui prêter comme seul objectif « d'être réhabilité par le retrait de l'arrêté qui l'a atteint ». La formule est brillante et cherche à donner plus de grandeur encore au personnage, présenté comme une victime de « l'organisme dit 'Gouvernement de Vichy' », ce qu'il est à n'en pas douter, mais qui ne peut faire oublier certaines positions ambiguës que le Maire avait prises au moment où se confirmaient les risques de sa révocation.

Suivant les arguments présentés par les Renseignements Généraux, le Préfet⁷⁵ ordonnait la « remise en fonction » du Conseil Municipal de 1939. Mais en fait, l'équipe officialisée comprenait 8 membres du CLL, auxquels étaient rajoutés les personnes pressenties et présentées dans le rapport de RG comme bénéficiant d'une bonne notoriété, ainsi que 4 anciens Conseillers de la Municipalité FULCONIS.

La décision préfectorale arrivait à Saint-Martin le 5 décembre et venait en contradiction des choix de « l'assemblée patriotique » que le CLL venait de réunir en mairie, l'avant veille, afin d'élire démocratiquement la délégation municipale, « et annoncée à la population entière ». Le rapport qu'en dresse Joseph MARIO⁷⁶, précisant que « tous les membres de cette liste individuellement furent élus à l'unanimité » cache difficilement le peu de représentativité d'une telle assemblée populaire. Elle n'en était pourtant pas moins légitime et légale, car obéissant aux « directives données à la réunion des CLL le 26 novembre » précédent.

Quinze jours plus tard⁷⁷, un nouvel épisode agitait la toute récente Municipalité de Libération. Léopold GAZAN, nouveau Receveur de l'Enregistrement, membre du CLL (MUR) et président de la Commission locale d'épuration, se voyait obligé de présenter sa démission du Conseil Municipal (dont il ne faisait officiellement pas partie selon l'ordonnance préfectorale). Cet acte faisait suite à « l'échec d'une procédure par lui provoquée contre le responsable SOL délégué à la Propagande de Vichy pour la vallée et PPF notaire⁷⁸ » qui avait porté à son encontre de faux témoignages. Visiblement touché par la délation, il décidait « d'abandonner une tâche

⁷⁴ ADAM, 86 W 42 du 2 novembre 1944

⁷⁵ ADAM, 86 W 42 du 30 novembre 1944

⁷⁶ ADAM, 86 W 42 du 18 janvier 1945

⁷⁷ ADAM, 86 W 42 du 14 décembre 1944

⁷⁸ S'agit-il du précédent Receveur de l'Enregistrement, Ernest BARLI ?

vaine », mais recevait le soutien unanime de l'équipe municipale qui rejetait sa démission. Il siégeait à la Municipalité jusqu'au 21 février de l'année suivante.

Dans la même semaine⁷⁹, Jacques MARIO, au nom du CLL, adressait une correspondance au Préfet pour lui signifier d'autres démissions. Il s'agissait de celles des anciens membres de la Municipalité FULCONIS, qui « avaient répondu affirmativement [...] pour reprendre en main les affaires de la Commune ». Et de rajouter : « les avait-on trompé ou avaient-ils mal compris ? », car, semble-t-il, ils pensaient que « c'était l'ancien Conseil Municipal en entier qui devait revenir ». Il leur avait fallu attendre un mois pour s'en rendre compte... Alors, comment ne pas voir dans cette action une décision concertée, sans doute en accord avec l'ancien Maire, ou du moins sous sa pression ?

Le Préfet réagissait, le 3 février en demandant une enquête de Gendarmerie afin de connaître « la situation municipale de cette commune [...] notamment au point de vue politique, sur les personnes proposées par le CLL ».

Dans un même temps, le Président du CLL, Adrien FERRIER, lui signifiait à la fois « la démission de ces membres et le départ d'un certain nombre d'autres »⁸⁰, réduisant la Commission Municipale à 6 membres. Il appelait le Préfet à ne pas dédire le choix populaire et proposait, en remplacement, les noms de Louis AIRAUT, Antoine CEPPI et Louis VALLAGHÉ, tous membres de l'Union Paysanne, et du Receveur des Postes Henri DUPIN.

C'est le 10 février⁸¹ que le Maréchal des Logis-Chef MANGON⁸², commandant la Brigade de Gendarmerie de Saint-Martin, adressait au Préfet le rapport attendu concernant la situation municipale, s'attardant sur la personnalité des 6 membres restant de la Commission Municipale. Le sous-officier, après avoir confirmé les affirmations du Président au sujet des démissionnaires et autres départs, présentait les personnes pressenties, les jugeant « très respectables, d'opinions modérées et favorables au Gouvernement du Général De Gaulle ». Au final, un seul membre de la Commission était jugé inapte à tenir la charge municipale qui lui était confiée, « étant fils d'étranger »⁸³. Et de suggérer au Préfet de confirmer ces nouvelles nominations, afin « que la majorité puisse être atteinte lors des décisions à prendre ». Le 17, le Préfet nommait Louis AIRAUT, Antoine CEPPI et Louis VALLAGHÉ conseillers municipaux.

Le silence surprenant des archives concernant l'attitude de Louis FULCONIS durant cette courte et mouvementée période est surprenant. Pourtant, l'ancien maire n'était pas resté inactif, cherchant à récupérer sa fonction municipale. Après avoir adressé au Comité Départemental de Libération, le 1^{er} octobre 1944⁸⁴, une très ferme réfutation de son allégeance au régime de Vichy, se positionnant dans une posture de victime, ce qui n'est pas inexact. Il débutait son argumentaire par un rappel de sa révocation, qui « pouvait permettre aux ignorants et aux malveillants une interprétation fâcheuse de moi », sous-entendant qu'il aurait pu être corrompu et utiliser ses fonctions à son bénéfice. Selon FULCONIS, la révocation du Conseil Municipal ne suffisait pas à Vichy. Il lui fallait, « véritable raffinement [...] y ajouter une révocation », pratique infamante dont il cherche désormais à se prévaloir pour restaurer sa légitimité à la fonction d'édile municipal. Parlant de lui-même à la troisième personne du singulier, il affirme qu'il « s'agissait pourtant d'un homme d'une honorabilité reconnue, comptant à son actif un indiscutable passé de dévouement à ses Concitoyens, dont l'attitude personnelle, lors de l'évacuation de la Commune, motivée par l'entrée en guerre de l'Italie, fut unanimement louée, et dont le passé militaire 1914-1918 et 1939 fut des plus dignes ». Un tel dithyrambe auto-adressé, auto-justifiant, permet à l'ancien maire de faire remonter les raisons de cette affaire à une vengeance. L'épisode mérite d'être cité en entier, car il cherche visiblement à conforter sa stature d'opposant au régime honni vichyssois :

« Pour défendre mes Administrés, j'eus en août 1940 avec le Lieutenant BASSOMPIERRE, alors Commandant d'armes à SM [un différent]. J'eus même une discussion violente, en pleine place publique, avec cet officier qu'accompagnait, ce jour-là, Joseph DARNAND. La Légion Française des Combattants (LFC) allait bientôt se fonder, et BASSOMPIERRE devenait son Secrétaire Général. Les dirigeants de cet Organisme n'eurent de trêve qu'ils ne m'eussent abattu. Prenant

⁷⁹ ADAM, 86 W 42 du 18 janvier 1945

⁸⁰ ADAM, 86 W 42 du 6 février 1945 : TARDEGL mobilisé, BLANCHARD nommé Juge à Nice, MARTIN résidant à St Jeannet, GAZAN trop jeune (22 ans), et démissions de OLIVIER, RICHIER, DOBIS, MARTIN Ludovic, GIUGE et VEGLIO

⁸¹ ADAM, 86 W 42 du 10 février 1945

⁸² Aujourd'hui reconnu « Juste parmi les Nations », cf. BAUDOT-LAKSINE Danielle *Que sont mes amis devenus ? La Pierre des Juifs*, Tome 4, Bergier Éd., 2013

⁸³ Jean RABINO, « son père, cultivateur résidant à Saint-Martin, est de nationalité italienne » !

⁸⁴ ADAM, 162 W 77 du 1^{er} octobre 1944

prétexte de mes difficultés administratives, la Légion s'acharna d'autant plus après moi que nous étions loin d'être du même bord politique. »

Le texte est explicite. FULCONIS a été victime de représailles organisées par les principaux responsables de la (future) LFC, à l'origine également du Service d'Ordre Légionnaire (SOL), puis de la Milice... Son affirmation, qu'il est difficile de vérifier, n'explique pas que le maire a eu à « défendre ses administrés » contre une quelconque intervention de BASSOMPIERRE. Celui-ci n'était pas encore à cette date Secrétaire général de la section de la Légion Française des Combattants pour les Alpes-Maritimes. Si BASSOMPIERRE avait fait exploser les munitions et explosifs de son poste de défense avant de l'abandonner pour obéir aux ordres de replis⁸⁵, il quittait la Vésubie à la tête de ses hommes le 4 juillet⁸⁶. D'autre part, la présence de DARNAND à Saint-Martin n'est pas avérée, ce qui laisse planer un doute sur la réalité de la rencontre, donc d'une confrontation politique avec FULCONIS⁸⁷. Mais l'argument est de poids, à une date (octobre 1944) où DARNAND et BASSOMPIERRE sont passés en Allemagne et combattent sous l'uniforme des troupes germaniques, bien que sur un autre front.

Une seconde allusion peut être relevée dans les propos de FULCONIS. En admettant la véracité des faits et la présence effective des acteurs cités, se pose la question de l'intérêt de DARNAND à être présent à Saint-Martin. Peut-être est-il venu pour rencontrer BASSOMPIERRE, ou est-il venu avec lui afin de préparer la constitution de la LFC ? Dans ce cas, comment ne pas imaginer qu'il a pu rencontrer les membres pressentis de cette prochaine organisation ? Nous en connaissons certains participants à Saint-Martin, et en premier lieu Charles MARTIN, le futur président de la section locale, déjà membre du PPF. Même si cette rencontre paraît fort improbable, il est évident que FULCONIS cherche à incriminer, par ricochet, ses opposants locaux et en premier le « Président » MARTIN. Nous avons pu constater le rôle sinon déterminant, du moins l'opiniâtreté de ses interventions pour tenter de précipiter la chute de FULCONIS.

Après avoir présenté ses adversaires, l'ancien maire insiste fortement sur la constance de ses engagements politiques. Il aurait toujours tenu sa ligne de conduite, malgré les menaces pesant sur lui. Il n'hésite pas à rappeler que le Directeur du Cabinet du Préfet, CHAUSSADE, l'admonestait de revenir sur ses positions, sous-entendues « Républicaines », sous peine d'être « envoyé en résidence forcée ». L'échange se serait tenu le 4 janvier 1942.

Vient ensuite la confirmation de son patriotisme, « toujours hostile aux Allemands », dont découle ses actions dans la Résistance, citées en vrac : « départ en Allemagne [?], Travail Obligatoire, garde-voie [?], soins aux malades, visites des hôpitaux, facilités pour les Israélites, travail dans la clandestinité pour la rectification de la frontière d'Italie »... Un inventaire qui laisse dans le flou la réalité des actions menées, sans qu'il soit nécessaire de les étayer, d'en apporter des preuves formelles. FULCONIS semble ainsi faire comprendre qu'elles sont de notoriété publique, affirmant seulement être « prêt à apporter des témoignages précis » de ces allégations. Opportuniste, il dit même s'être « inscrit au FFI et à la Milice Patriotique » !

Bien évidemment, cette lettre de décharge passe sous silence les actes de loyalisme que l'ancien maire formulait à l'adresse du Maréchal Pétain, et que le CLL n'hésitait pas à rappeler en joignant à son dossier copie des délibérations municipales concernées ; oubliées également les marques de dévouement qu'il avait tenté de faire valoir auprès du Préfet pour justifier de son maintien en fonction au moment même où l'État Français décidait de sa révocation.

Mais l'affaire n'en restait pas là, et FULCONIS demandait audience auprès du Président du CDL à la fin de la même semaine⁸⁸. Il n'hésite pas à justifier d'une demande aussi urgente « car obligé de retourner demain à Saint-Martin [où il] remplace le médecin cantonal parti avec les FFI ». Nouvelle preuve de dévouement. Une note portée sur le document suggère effectivement, de par l'autorité du CDL, qu'il soit « rétabli dans ses fonctions de Maire ». Nous savons que cette proposition ne fut pas suivie d'effet.

On se souvient que durant cette courte période, le Comité Local, sous l'autorité d'Adrien FERRIER, avait demandé à l'autorité supérieure d'être éclairé sur la gestion financière de l'ancien maire... C'est l'Inspecteur Principal de l'Enregistrement de Marseille, M. AMIEL, qui réalise l'enquête.

Le constat est cinglant. Il affirme que les finances communales n'ont pas été gérées de manière rigoureuse. Il laisse poindre de forts soupçons de complaisance envers un grand nombre de contribuables, appelés à « oublier »

⁸⁵ Jean Louis PANICACCI rappelle que « cet acte n'a pas été un cas isolé », et que « tous les autres sites fortifiés non desservis par une route ont fait de même fin juin ou début juillet 1940 ».

⁸⁶ PANICACCI Jean Louis *Les Alpes-Maritimes, 1939-1945. Un département dans la tourmente*, Serre, 1989

⁸⁷ Jean Louis PANICACCI rappelle encore que cette prétendue confrontation « peut se rapprocher de celle ayant opposé, à peu près à la même époque, le vice-président GALLET au maire de Beaulieu et Conseiller général de Villaranche De MAY, lequel, comme FULCONIS, fut ensuite relevé des ses fonctions de maire, soit pour appartenance à la Franc-maçonnerie, soit parce qu'il était membre du Parti Radical ».

⁸⁸ ADAM, 162 W 77 du 6 octobre 1944

de payer leurs dus aux différentes régies d'électricité et d'eau. La conséquence de ces pertes budgétaires a été de plonger les finances communales dans des déficits récurrents, de nombreux créanciers n'étant pas payés. La démonstration suggère des visées électoralistes de l'ancien maire, qui se constituait ainsi un vaste groupe d'affidés, d'obligés et de partisans intéressés d'une manière ou d'une autre par la gouvernance FULCONIS.

Analysant la « gestion » de la Régie Municipale d'Électricité, l'Inspecteur pointe de graves dysfonctionnements dont une grande partie peut être attribué au manque d'implication du Maire le suivi comptable. Peu et mal secondé par un personnel jugé inapte à sa fonction, FULCONIS est jugé « d'un âge avancé et ne résidant pas dans la commune ». Deux fragilités déjà évoquées pour la période précédant la révocation, qui prennent encore plus d'acuité après la Libération, alors que l'ancien maire n'aspire qu'à revenir sur le devant de la scène politique locale. Enfin, comparant sa gestion avec celle du Juge BLANCHARD, l'Inspecteur suggère l'incompétence, rappelant l'obsession de FULCONIS de voir « Saint-Martin [érigée] au rang de station climatique » et espérant, pour en financer les dépenses « la vente de coupes extraordinaires de bois ». Notons que l'Inspecteur connaît vraisemblablement l'argumentaire de FULCONIS devant le CDL, ou peut-être l'a-t-il seulement entendu de vive voix lors d'une probable rencontre, dans la démarche d'honnêteté intellectuelle qu'il revendique. À l'inverse de la gabegie municipale d'avant-guerre, la sage gestion du Juge, oubliant l'importante avance de trésorerie qu'il recevait de l'État Français, pouvait paraître comme un modèle, « consacrant aux affaires communales une grande partie de son activité ».

Le temps du retour n'était pas encore arrivé. Venait celui de la « Fête de la Victoire »⁸⁹, qui donnait lieu à de multiples réjouissances officielles. La Municipalité invitait la population à un apéritif d'honneur (payé à la pâtisserie Barraja pour 1 750 frcs), déposait une gerbe de fleurs au Monument aux Morts (1 000 frcs)

Il n'en était pas terminé pour autant des turbulences municipales. Le maire Adrien FERRIER était sommé par sa hiérarchie de choisir entre ses fonctions actuelles municipales et l'obligation de réintégrer son poste d'enseignant. Le Conseil⁹⁰ s'élevait rapidement contre cette menace et, dès le 27 mai, adressait au Préfet et à l'Inspecteur d'Académie un argumentaire tendant à permettre au maire de conserver son poste, au moins jusqu'aux proches grandes vacances. Exerçant « dans une autre localité que celle » où il est instituteur, il ne semble pas y avoir de conflit d'intérêt. Ses autres fonctions de Président du Conseil Local de Libération dans une « zone de guerre [qui dura] jusqu'à l'Armistice », et sa connaissance des dossiers et du soutien aux victimes de guerre, lui octroyant une véritable légitimité. Le Conseil soutien que « son absence entraînerait de graves perturbations », et que « la population ne comprendrait pas un nouveau changement dans la direction des affaires de la Commune déjà fortement éprouvée ». La démarche portait ses fruits.

Durant cette période difficile, le Conseil gérait les affaires courantes, s'inquiétait de l'état des salaires de ses employés et tentait de récupérer – et y parvenait – les bois extraits des forêts communales et vendus par les exploitants italiens et allemands.

Trois jours après la reddition allemande, la Municipalité FERRIER s'attachait à répondre aux besoins vitaux et immédiats de ses concitoyens « prisonniers, déportés politiques, raciaux, STO ». Il répondait ainsi aux consignes du Ministère des Prisonniers de Guerre, Déportés et Réfugiés, en ouvrant un crédit de 10 000 frcs afin de les doter, chacun, d'une somme de 800 frcs. Suivait la liste des ayant-droit⁹¹.

Il s'attaquait, dès le 17 mai, aux problèmes plus épineux du cantonnement et du logement des troupes, des réquisitions opérées, des dégâts de guerre, du déminage et du ravitaillement. Un budget était voté le 11 juin pour faire procéder aux réparations nécessaires, suite aux faits de guerre. Il s'agissait de procéder par urgence, en s'attachant à rétablir au plus vite les adductions d'eau, du *beal* aux lavoirs (des Moulins, de la Frairie, de Saint-Jean), des abreuvoirs de Nantelle et du Touron, des canalisations des fontaines de la place de la mairie et de celle de la rue Sainte-Anne ; de régler les différents problèmes se posant à la Régie Municipale d'Électricité ; ou encore ceux de l'Hôpital...

FULCONIS, simple conseiller

Le 17 mai 1945 se réunissait le nouveau Conseil Municipal issu des premières consultations démocratiques depuis 1939, véritable suffrage universel qui voyait le premier vote des femmes. Il mettait fin de fait à l'action du Comité de Libération. Seuls restaient en poste, sous la présidence d'Adrien FERRIER, Maire, son 1^{er} adjoint Jacques MARIO, Jean-Baptiste RICOL, Henri TARDEGL qui venait d'être démobilisé, et Philomène SOLIMEÏS, née AIRAUDI. À cette date, cette dernière était élue deuxième adjointe, devenant ainsi la première femme à siéger au Conseil Municipal de Saint-Martin. Il s'agissait pour elle d'apporter sa contribution à la charge écrasante à laquelle devait faire face la Municipalité de la Libération.

⁸⁹ ADAM, délibération du 18 mai 1946

⁹⁰ ADAM, délibération du 27 mai 1945

⁹¹ François GIUGE, Joseph SICARD, Jean SALOMON, Jean INGIGLIARDI, Joseph MARIO, Antoine MAÏSSA, Jean GUILLAUME, Joseph RAIBAUT, Georges MOTTET, Charles GIUGE et Roger MARTIN

L'été passant, Adrien FERRIER se voyait finalement contraint de présenter sa démission de la fonction de Maire « motivée par l'incompatibilité [de la fonction et de celle] de directeur d'école ». Démission acceptée par le Préfet le 16 août, donnant lieu à l'élection d'un nouveau maire, le 21 août 1945. Jacques MARIO, seul candidat, était élu avec 12 suffrages sur les 14 votants du Conseil. Notons pour le sujet qui nous intéresse que Louis FULCONIS, qui siégeait depuis le 27 juin, et certain de ne pas être élu, se faisait excuser pour l'occasion.

La priorité était donnée au soulagement des grandes précarités et au relèvement de la commune. Des soutiens financiers, autant qu'il aura été possible, sont alors attribués aux employés communaux, aux ayant-droits des minimum sociaux, et autres nécessaires que la Municipalité réussit à identifier.

Parmi les activités importantes prises en charge par le nouveau Maire MARIO, la Commune votait une somme de 36 000 frs pour répondre aux dépenses engagées pour l'entretien des prisonniers de guerre (PG) allemands chargés de réaliser le déminage de la commune⁹². Il s'agissait d'un « supplément en nourriture » jugé nécessaire à l'entretien des PG, et prévoyait un budget supplémentaire pour l'année 1945. Le 9 juin suivant, une nouvelle délibération estimait le coût du commando de 20 PG à pareille somme, « à raison de 60 frs par jour et par prisonnier, pendant la durée d'1 mois », soit les 36 000 frs déjà provisionnés en décembre. Ceux-ci devaient être assurés, dépense estimée à 20 000 frs pour 6 mois. Enfin, leur garde, « composée de 2 gardiens, un de jour et un de nuit [...] devant être rétribués à raison de 4 300 frs par mois » chacun. Au total, la dépense nécessaire à l'activité du commando s'élevait à 64 400 frs. Frais nécessaires pour assurer le déminage de la commune, comme le réclamaient au chapitre 17 le cahier de doléances⁹³ établi par le Comité Local de Libération présidé par Jacques MARIO le 11 juin 1945. Ou encore d'autres travaux jugés urgents, comme la remise en état du canal du moulin communal. En avril 1947, le commando de PG Allemands est encore actif. C'est au secrétaire de Mairie, Marcel CLARY, qu'incombe désormais la charge de régisseur des dépenses. Il « recevra les avances et en justifiera dans les conditions prévues par les règlements ».

Il s'agissait aussi, fin août 1946, de régler, après deux ans de délais, l'importante somme de 169 500 frs destinée à rembourser « l'indemnité qui est due par la commune à M. OTTO César »⁹⁴, pour les réquisitions de ses « 109 moutons [qu'elle] a consommé pendant la période d'isolement (août 1944) », y compris « les peaux, les graisses et les abats qui ont été détournés à l'époque de la vente ».

Autre geste significatif, celui que le Conseil réalisait au bénéfice de Martin RAIBAUT, qui se trouvait débiteur de l'Hôpital pour raison d'hospitalisation d'une somme relativement conséquente pour ses faibles ressources. Le 17 février 1946, le Conseil statuait au profit de M. RAIBAUT, « vieillard, infirme, ancien combattant 1914-1948, et père d'une nombreuse famille ». Ne nous arrêtons pas sur les mots employés, qui n'ont pas la même signification que de nos jours. Faisant également état des difficultés financières de ses 4 fils, « légalement tenus de subvenir aux besoins de leur père, ayant été déportés ou emprisonnés par l'Occupant, après avoir activement participé aux opérations locales du maquis », le Conseil décide de prendre en charge la partie restant de l'arriéré de dépenses engendré par cette situation exceptionnelle. Répondant à la sollicitation de la Fédération Nationale des Déportés et Internés patriotes, la Commune attribuait enfin, « sous forme de livret de Caisse d'Épargne », une somme de 5 000 frs pour le seul déporté politique de la commune, Joseph RAIBAUT. Soutien bien modeste, qui correspond à 1 mois de salaire de l'électricien communal chargé de l'entretien de la Régie...

Un soutien aux héros de la Libération qui se complétait, mi-novembre 1946, par le vote d'une modeste participation de 500 frs à l'érection du monument dédié à Victor MAUREL⁹⁵, « patriote assassiné par les Allemands au Suquet le 26 juillet 1944 ».

⁹² ADAM, délibération du 29 décembre 1945

Rappelons en cette occasion la mémoire des 3 victimes de mines, Raymond ZOPPICANTI, 77 ans, tué le 2 novembre 1944 par une explosion ; Louis Joseph BLANCHI, 66 ans, mortellement blessé le 19 avril 1945 par une explosion au quartier du Boréon ; François Antoine MARTIN, 63 ans, tué le 31 décembre 1945 de la même manière. Le déminage consistait aussi à neutraliser d'autres outils pyrotechniques à destination de guerre, comme les obus de mortiers ou les grenades. Celles-ci causèrent encore la disparition du jeune André Jean-Marie Joseph TARDEGL, 9 ans, le 2 janvier 1945, fils du garde-champêtre François et de Marie Madeleine GUIGONIS

⁹³ ADAM, 86 W 42 du 11 juin 1945

⁹⁴ Louis MARTIN témoignait encore, le 24 août 2004 du souvenir de ce ravitaillement : « il y avait BLANCHARD, MARIO et RICOL qui organisaient. Ils avaient envoyé chercher des moutons dans les montagnes, c'est un certain OTTO qui est allé les chercher. C'était pour nourrir la population. On les a tué le lendemain, à l'abattoir. Toute la viande a été préparée pour la distribuer »

⁹⁵ OTTO Alain *Op. Cit.*

La sollicitude patriotique et sociale de la Municipalité ne s'arrêtait pas aux seuls victimes de la dernière guerre. Le 17 décembre, le Conseil était appelé à se prononcer sur une admission au bénéfice de l'Assistance de la famille de Mme Madeleine JOUANNY, née BLANCHI, « mère de 3 enfants âgés respectivement de 10, 8 et 4 ans, et dont le mari est disparu comme Volontaire en Espagne Républicaine au 18 avril 1938⁹⁶, et que l'on peut présumer décédé au cours des combats qui se sont déroulés pendant les années 1937-1938 ». Notant la précarité de la situation, « cette personne ne possède rien que le produit de son travail qui est nettement insuffisant pour subvenir à ses besoins... », le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité afin de soulager cette misère criante. Il s'agit du seul Brigadiste connu jusqu'alors à Saint-Martin, et il n'est pas anodin de voir la Municipalité, présidée par Jacques MARIO, tenter d'atténuer cette lourde charge.

Une mention, concernant les Déportés à Auschwitz est portée dans le registre des délibérations le 27 mars 1947. Elle informait le Conseil « d'une lettre émanant de l'Amicale des Déportés d'Auschwitz et des camps de Haute Silésie [... qui attirait] notre attention sur deux ouvrages rédigés par un groupe de déportés, constituant un document important sur l'extermination méthodique et préméditée de 4 millions de victimes, dont 18 000 Français »... La délibération est finalement annulée, barrée dans le registre, sans doute parce que ne concernant directement aucun habitant du village. Les registres d'État-Civil de Saint-Martin enregistrent pourtant de nombreuses transcriptions de décès de personnes d'origines européennes diverses supprimées à Auschwitz... et ce jusqu'en 1948.

Par contre, le même jour, la Municipalité votait 1 500 frs de crédits « à titre de participation [...] à l'érection d'un monument à la mémoire des héros de la 1^{ère} DFL dans la région du Col de Brouis [...] pour la libération de la France, et de l'apposition de plaques commémoratives en souvenir des maquisards de Sospel et des victimes civiles de la guerre », sur la demande du Comité Sospellois du Souvenir.

Sans chercher l'anachronisme de qualifier ces choix de « concurrence des mémoires », la Municipalité s'est alors efforcée d'honorer ses victimes, ne prenant pas, on ne peut sans doute pas l'en blâmer à cette époque, la dimension de la tragédie qui avait touché les Israélites. Ses participations sont plus directes et importantes pour les personnes du village, répondant ainsi à un sentiment plus proche des préoccupations de ses habitants. Elle correspond également à la construction d'une mémoire résistante, à l'élaboration du roman national d'après-guerre.

Revenant au 17 février 1946, il s'agissait aussi d'obtenir de l'administration des Eaux & Forêts la possibilité de fournir directement aux habitants du lieu les matériaux nécessaires à la restauration de leurs maisons d'habitation et granges qui avaient subi des dommages durant les événements de la guerre. Tout cela sans passer par une entreprise, ce qui permettait à chacun de réaliser de substantielles économies sans pénaliser la Commune.

Sous le même thème, le Conseil décidait aussi de demander des subventions au titre de la reconstruction, afin de pallier aux destructions commises contre les « bâtiments communaux [qui] ont beaucoup souffert du fait des bombardements ». Il estimait que « la remise dans l'état primitif incombe à l'État ». 16 projets sont évalués par l'architecte de la Commune, pour un total de dépenses s'élevant à 1 036 576,51 frs. La demande de subventions s'élevait à 75 % de ces travaux. Puis en mars, une nouvelle demande était formulé, au titre des « travaux d'office », pour restaurer « les vacheries communales, écuries, habitations des bergers, fromageries, situées aux lieux-dits *Mairis, Boreon, Salèzes, Adus, Devensé, Madone* », qui avaient souffert des « stationnements des troupes, combats, bombardements, aussi bien de la part des troupes Alliées que des troupes ennemies ». Le 18 avril suivant, une nouvelle demande était formulée pour la remise en état des réseaux de distribution d'électricité, d'eau potable, d'eau d'arrosage et de lutte contre l'incendie, « ainsi que les bancs publics, situés sur la promenade de la Commune [qui] ont beaucoup souffert du fait des bombardements » !

Le 27 juillet, la Commune s'engageait enfin à réaliser les travaux de remise en état des « rues de la commune [qui] ont subi des dégâts considérables par suite de l'accroissement de la circulation, des véhicules militaires les empruntant, et surtout du fait que l'entretien n'a pu être assuré d'une manière efficace ». Le rechargement des voies nécessitait la fourniture de 450 m³ de graviers, réalisés par MM. GUIGO et GUSMEROLI pour une dépense totale de 180 000 frs que la Commune engageait (auxquels s'ajoutaient encore 47 400 frs le 5 octobre), tout comme elle le faisait pour les rues de la commune, pour 90 000 frs supplémentaires (subventionnés à hauteur de 30 000 frs par le Département). Travaux effectués par Alex FERRARETTI qui signait le marché de gré à gré.

C'est finalement le 16 novembre 1946 que démarrait la première tranche de travaux du plan d'équipement national qui devait répondre aux besoins les plus pressants de restauration des bâtiments publics « par suite de la guerre ». La Mairie était l'objet de toutes les attentions, attendu qu'elle n'a fait l'objet « d'aucun entretien [...] depuis de nombreuses années ». Le total des travaux s'élevait à 1 052 501,53 frs, imposant de demander une nouvelle subvention au titre de ce plan particulier.

⁹⁶ L'acte d'État-Civil porte le décès en date du 26 juillet 1938, comme « combattant volontaire de l'Armée républicaine espagnole »

Cette politique de travaux subventionnés s'inscrivait dans les priorités du retour à la normalité. L'anecdote suivante vaut pour exemple. À cette même date, le Conseil votait une somme de 8 000 frcs pour subvenir aux dépenses du repas offert par la Municipalité à l'occasion du premier Conseil de Révision qui se tenait à Saint-Martin depuis la Libération. Et de rappeler qu'il était de tradition qu'il soit « offert une année par la Municipalité de Roquebillière, et une année par celle de Saint-Martin, aux autorités civiles et militaires prenant part à ce Conseil ». Le retour à vie d'avant-guerre s'effectuait progressivement, par la remise en état matériel de la commune, mais aussi par le symbole immatériel d'une sociabilité convalescente.

Il s'agissait enfin de restaurer les finances communales, et, malgré une conjoncture économique générale encore fragile, le Conseil, fort de disponibilités suffisantes, proposait, le 25 juin 1946 de prévoir le remboursement du vieil emprunt de 300 000 frcs, contracté le 28 février 1932 (selon l'autorisation préfectorale du 6 juin suivant). Son intérêt, à hauteur de 5,05 %, était jugé onéreux pour la Commune. Malgré le paiement d'une indemnité de 1 % du capital à remboursé (208 000 frcs, soit 2 080 frcs), la délibération permettait d'envisager, après les importants remboursements réalisés par la Délégation Spéciale sous la présidence du Juge BLANCHARD, une apuration de la dette communale à brève échéance. Premier pas vers un retour à la normalité financière de la gestion communale.

Conclusion

La Municipalité MARIO prenait fin, après 27 mois d'activité, lors des élections des 19 et 26 octobre 1947, qui ramenaient au pouvoir le Dr FULCONIS, élu maire avec 9 voix exprimées sur 13 votants le 1^{er} novembre suivant⁹⁷, avec comme adjoints Marius MARTIN (1^{er}) et Joseph GHIBERT (2^e). Simple Conseiller Municipal durant le mandat précédent, il retrouvait son siège de Premier Magistrat, complétant celui de Conseiller Général, assemblée où il occupait le poste de vice-président.

Début avril 1950, son 1^{er} Adjoint, Marius MARTIN, le remplaçait à la tête de la Commune durant 4 mois. Début août, Louis FULCONIS reprenait sa charge, mais la cédait définitivement entre les mains de son 1^{er} adjoint début octobre. Il disparaît des registres municipaux en avril 1951, alors que ses absences excusées jusqu'alors, n'est même plus reportées sur les actes de Délibérations municipales. À partir de juin, Marius MARTIN, toujours 1^{er} Adjoint, est signalé comme « faisant fonction de Maire ».

Des élections complémentaires avaient lieu le 1^{er} juillet 1951. Sur les 687 votants, 678 votes étaient exprimés. Étaient élus nouveaux conseillers le Commandant Gustave Lambert VALLIER (pour 357 voix) et l'ancien maire Jacques MARIO (347 voix). Il fallait un second tour, le 8 juillet, pour que soit élu Charles De CAQUERAY (avec 346 voix), contre l'ancien 1^{er} Adjoint de Jacques MARIO, Jean PLENT.

La semaine suivante, 14 juillet, un nouveau maire prenait ses fonctions. Il s'agissait de Marius MARTIN, qui remportait l'élection à la majorité face à Jacques MARIO. De fait, quittant sa fonction précédente, c'est le Second, Joseph GHIBERT, qui devenait 1^{er} Adjoint. Charles De CAQUERAY occupait désormais le poste de 2^e Adjoint. Cette élection clôturait définitivement l'épisode de la « Libération » et le temps des mandatures du Docteur FULCONIS. Le Comité puis les courageuses premières municipalités d'après-guerre, n'ayant pas démérité face aux difficultés du temps, s'effaçaient pour laisser la place aux héritiers de Louis FULCONIS. Une nouvelle ère débutait pour Saint-Martin-Vésubie.

Cette période, abordée par la trajectoire originale du maire de « l'avant » et de « l'après », pose la question son souvenir. Qu'en est-il resté ? Bien peu de chose à vrai dire. L'image du « bon docteur FULCONIS », souvenir diffus inscrit au fronton de l'école communale et le long d'une allée. Mais de la guerre, événement englobant essentiel, un simple souvenir, moins qu'une mémoire. Un événement, vu du point de vue local, dont on n'a pas fait histoire, que l'on a pas questionné jusqu'à ces dernières années, ou du moins insuffisamment. En reste plus précisément, comme la mis au jour la longue enquête mémorielle de l'AMONT⁹⁸, « une chronologie atypique ». Des traits grossis par la recomposition mémorielle, des événements et des personnages sur lesquels a été tiré au mieux le voile pudique de l'oubli, sinon objet de rejets et d'aversion pour des raisons dont on a ou on veut, ou on dit vouloir oublier les raisons. Mais aussi la résurgence forcée d'une mémoire, partielle, noyée dans la sédimentarisation des Trente Glorieuses intimement liée au phénomène générationnel. Cette structuration mémorielle se fossilise finalement au détriment d'une intelligibilité⁹⁹ qui ne peut être produite que par une reprise précise de l'analyse historique. Cette nécessité est d'autant plus urgente que, depuis vingt ans, l'utilisation récurrente d'une partie de cette mémoire est régulièrement convoquée sur la scène publique. Cette

⁹⁷ ADAM, 27 W 30 Élection municipales Saint-Martin-Vésubie, 1947

⁹⁸ *Patrimoines du Haut Pays*, n° 13-14 de 2014, préambule pp. 215-220 et n° 15 de 2015

⁹⁹ NOËL Patrick-Michel *Op. Cit.*

période, « agissant à travers des circonstances où elle est actualisée », pour paraphraser Daniel Poitras¹⁰⁰, pose avec plus de pertinence la question de l'intérêt qu'elle peut avoir « dans le champ d'expérience des contemporains ? ». Il est indéniable que « le surgissement de [cette] mémoire provoque une modification de l'ordre des choses ». C'est donc en conservant en mémoire l'écho de cette recomposition actuelle qu'il convient d'approfondir l'analyse de cette période, afin de comprendre « comment [cette mémoire incomplète] fait jouer le passé dans le présent et quel poids on lui prête dans le devenir des sociétés passées ». En cela, le rôle central du Docteur FULCONIS, par ses multiples facettes, cherchant les moyens de conserver son mandat dans les turbulences de la guerre, met bien en lumière la structuration anthropologique du pouvoir au village.

¹⁰⁰ **POITRAS Daniel** « Pratiques historiennes croisées de la mémoire et expériences de l'histoire dans *l'Invention du quotidien* (1980) de Michel De CERTEAU et *Le passé d'une illusion*(1995) de François FURET », in *Conserveries mémorielles*, n° 9, 2011 « Les représentations du passé : entre mémoire et histoire »